

<b>Bienvenue à l'IEAP</b>	<b>2</b>
<b>Les activités de l'IEAP</b>	<b>3</b>
<b>Index thématique des activités</b>	<b>5</b>
<b>A. Processus décisionnel de l'UE</b>	<b>11</b>
<b>B. Politiques de l'UE</b>	<b>29</b>
<b>C. Gestion publique et administration publique comparée</b>	<b>71</b>
<b>D. Gestion de la qualité et cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques</b>	<b>85</b>
<b>E. Droit de l'UE</b>	<b>91</b>
<b>F. Programmes de Master et programmes spéciaux</b>	<b>101</b>

# BIENVENUE À L'IEAP

.... le principal centre d'excellence sur l'intégration européenne et les nouveaux défis de la gestion publique en Europe.

Fort de plus de 27 années d'expérience, l'IEAP est le lieu privilégié où toute personne travaillant dans le domaine des affaires européennes peut développer ses connaissances dans un environnement multiculturel et bénéficier d'une méthodologie unique associant savoir-faire pratique et excellence scientifique.

Avec son siège à Maastricht, ses antennes à Luxembourg, Barcelone et Varsovie, et sa présence à Bruxelles, l'IEAP est attentif aux développements dans l'Union européenne et réceptif à vos besoins et à vos intérêts.

Nous vous aidons à répondre aux enjeux de l'Europe et à vous orienter dans les voies complexes de la gestion publique moderne.

Vous trouverez dans ce catalogue les activités ouvertes prévues pour l'année 2009, ainsi que des informations concernant nos activités sur contrat, nos projets de recherche, nos missions de conseil et nos publications. Nous y présentons également la direction et le personnel scientifique de l'IEAP.

Pour une liste actualisée de nos séminaires et actions de formation, veuillez consulter notre site Internet: [www.eipa.eu](http://www.eipa.eu)

– APPRENDRE À CONSTRUIRE L'EUROPE –



- Notes:
1. Les dates, titres et droits d'inscription indiqués dans ce catalogue peuvent être modifiés pour des motifs inconnus à la date du tirage.
  2. Un service d'interprétation simultanée sera assuré en fonction de la demande.

# LES ACTIVITÉS DE L'IEAP

## FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

### Séminaires et actions de formation

Les séminaires de l'IEAP traitent des derniers développements et des défis attendus dans les grands domaines des affaires européennes et de la gestion publique. Ils abordent notamment les difficultés que posent la nouvelle législation, les nouvelles procédures et les nouvelles initiatives européennes. Ces séminaires vous offrent la possibilité d'échanger, dans le cadre de débats axés sur la pratique, des informations et des expériences avec des experts de premier plan et des homologues d'autres pays et d'autres institutions.

Les actions de formation sont courtes, intensives et interactives, et adaptées à la réalité du terrain. La plupart des activités visent à actualiser les connaissances des participants et à leur permettre de mieux appréhender l'environnement européen dans lequel ils opèrent, de même que les domaines spécifiques qu'ils doivent maîtriser. D'autres activités offrent la possibilité d'acquérir ou d'améliorer des compétences dans un contexte multiculturel.

Les formations sont généralement dispensées dans les locaux de l'Institut et favorisent ainsi l'interaction au sein d'un groupe multinational de participants et d'experts. En complément de nos activités ouvertes, le personnel spécialisé de l'Institut peut adapter les formations à vos besoins et priorités spécifiques en s'appuyant sur des modules de base qui ont fait leur preuve au niveau européen au fil des années. Bon nombre de ces formations peuvent également être organisées sur demande dans vos propres locaux ou dans les locaux de l'une des antennes de l'Institut.

### Méthodologie

Les services de l'IEAP se caractérisent par une méthode d'apprentissage pluridisciplinaire et une approche largement comparative. La présentation des thèmes s'appuie systématiquement sur des études de cas, des exercices de simulation et des groupes de travail. Nous conjuguons, dans un environnement multiculturel, le transfert de connaissances et de savoir-faire avec l'échange d'expériences et de bonnes pratiques issues de différents systèmes administratifs.



# LES ACTIVITÉS DE L'IEAP

## CONSEIL

L'IEAP offre ses services de conseil aux administrations publiques et agences européennes dans des domaines tels que la gestion de la qualité, la performance du secteur public, le développement des ressources organisationnelles et humaines, et la gestion des politiques européennes. Il propose, en réponse à des besoins spécifiques, des solutions sur mesure telles que l'accompagnement (coaching), l'analyse approfondie des processus organisationnels et d'entreprise, la rédaction de rapports d'observation et la formulation de recommandations sur un large éventail de sujets. L'IEAP donne des conseils stratégiques et engage les organisations clientes dans des programmes de soutien privilégiant l'action.

## RECHERCHE

La recherche fait partie intégrante de la mission de l'IEAP : combinant théorie et pratique, elle constitue un apport précieux pour l'apprentissage de la gestion en Europe. Elle porte sur des aspects importants de l'intégration européenne et de la gestion publique. Certaines études sont réalisées sur des thèmes précis dans ces deux domaines, tandis que d'autres alimentent les débats plus larges de la communauté scientifique.

L'évaluation comparative de la qualité scientifique de l'IEAP est assurée en permanence par des contributions à des publications externes évaluées par des pairs, et par la participation à des conférences.



# INDEX THÉMATIQUE DES ACTIVITÉS

<b>A. PROCESSUS DÉCISIONNEL DE L'UE</b>	<b>11</b>
<b>COMITÉS ET COMITOLOGIE</b>	<b>12</b>
• Comités et comitologie dans le processus d'élaboration des politiques de la Communauté européenne	12
• Mise en œuvre de la législation de l'UE au niveau européen et national : comitologie et transposition	13
• Aspects clés de la comitologie : le processus Lamfalussy	14
<b>PROCESSUS DÉCISIONNEL / MIEUX LÉGIFÉRER / ANALYSE D'IMPACT</b>	<b>15</b>
• Comprendre le processus décisionnel de l'Union européenne : principes, procédures et pratiques	15
• Le processus décisionnel européen en matière budgétaire : acteurs, dynamique et procédures	16
• Gérer le cycle d'élaboration des politiques de l'UE : formation approfondie d'une semaine sur le processus décisionnel européen dans la pratique	17
• Mieux légiférer dans l'Union européenne : principes, concepts et pratiques clés	18
• L'évaluation des politiques publiques : procédures, méthodes, pratiques et normes	19
<b>AGENCES DE L'UE</b>	<b>20</b>
• Mode ou nécessité ? Les agences européennes, entre les institutions européennes et les États membres	20
<b>GESTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION EUROPÉENNES</b>	<b>21</b>
• Rester à jour en matière d'information et de communication européennes	21
• L'Europe sur Internet : comment s'orienter dans la jungle européenne de l'information ?	22
• Seminar für Übersetzer/innen mit Arbeitssprache Deutsch : Neue Institutionelle Entwicklungen und Informationsquellen in der EU	23
<b>NÉGOCIATIONS EUROPÉENNES</b>	<b>24</b>
• Techniques pour gérer les procédures, les personnes et les package deals et survivre dans les négociations européennes	24
• Vous et l'UE : techniques pour gérer les relations interpersonnelles et interculturelles dans les négociations européennes	25
• Gérer les négociations dans le cadre de la codécision	26
<b>PRÉSIDENTIE DE L'UE</b>	<b>27</b>
• Les défis de la présidence : aspects pratiques de la présidence de groupes de travail du Conseil	27
<b>TRANSPARENCE, ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES DONNÉES</b>	<b>28</b>
• Transparence et protection des données : éléments conflictuels ou complémentaires de la bonne gouvernance ?	28



# INDEX THÉMATIQUE DES ACTIVITÉS



<b>B. POLITIQUES DE L'UE</b>	<b>29</b>
<b>ASILE ET IMMIGRATION</b>	<b>30</b>
• Politiques nationales en matière de statut juridique des immigrants	30
• L'impact de l'immigration et des évolutions démographiques sur le marché intérieur	31
• Croissance économique, emploi et immigration	32
<b>PROTECTION DES CONSOMMATEURS / DROIT ALIMENTAIRE</b>	<b>33</b>
• Le régime communautaire de protection des consommateurs : révision de l'acquis et derniers développements législatifs	33
• Le régime communautaire de protection des consommateurs (2) : développements récents concernant la sécurité générale des produits et le cadre réglementaire REACH	34
• Droit alimentaire européen	35
<b>CULTURE</b>	<b>36</b>
• L'agenda culturel européen : le programme Culture de l'Union européenne (2007-2013)	36
• Les possibilités de financement communautaire dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement	37
<b>ÉNERGIE</b>	<b>38</b>
• Droit européen de l'énergie : la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz	38
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>39</b>
• Développements récents en matière de politiques européennes de l'environnement	39
• L'élaboration des politiques environnementales et climatiques à Bruxelles	40
• Droit de l'environnement	41
<b>ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION</b>	<b>42</b>
• La contribution de la stratégie de l'UE à la lutte contre la discrimination	42
<b>COOPÉRATION EXTÉRIEURE</b>	<b>43</b>
• L'Europe et les pays en développement : l'élaboration de la politique de coopération technique à Bruxelles	43
<b>SERVICES FINANCIERS</b>	<b>44</b>
• Droit bancaire et financier européen : réponse à la tourmente financière de 2008	44
• La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	45
• La gouvernance d'entreprise dans une perspective européenne	46
<b>MARCHÉ INTÉRIEUR</b>	<b>47</b>
• Marché intérieur : les brevets communautaires	47
• La reconnaissance mutuelle des diplômes	48
• La mise en œuvre de la directive sur les services : quels enjeux pour les régions ?	49

# INDEX THÉMATIQUE DES ACTIVITÉS

<b>MARCHÉS PUBLICS</b>	50
• Conformité aux règles européennes actuelles en matière de marchés publics	50
• Séminaire introductif et pour praticiens : règles, politique et pratiques européennes en matière de marchés publics	51
• Les marchés publics durables	52
• Les marchés publics européens de la défense	53
• Développements récents en matière de marchés publics européens : réforme des procédures de recours et jurisprudence	54
<b>AIDES D'ÉTAT</b>	55
• Politique et pratique des aides d'État dans la Communauté européenne : une approche intégrée et interactive	55
• Les procédures et l'application des règles en matière d'aides d'État et le système SANI Atelier d'introduction aux principes des aides d'État	56
• Séminaire avancé sur les aides d'État et Forum de Maastricht sur les aides d'État	57
• Master Class sur les aides d'État et analyse de cas	58
• Les aides d'État pour la protection de l'environnement	59
• Les aides d'État dans le secteur du transport	60
<b>FONDS STRUCTURELS / FONDS SOCIAL EUROPÉEN / FINANCEMENT LOCAL ET RÉGIONAL</b>	61
• La gestion financière des Fonds structurels de l'UE	61
• Évaluation et suivi des Fonds structurels européens	62
• Soutenir les comités de suivi des programmes des Fonds structurels européens	63
• La mise en œuvre du nouveau règlement sur les Fonds structurels	64
• Promouvoir les PME et l'entrepreneuriat à l'aide d'actions et de programmes communautaires	65
• Développer la réserve de projets dans le cadre des Fonds structurels européens	66
• Le soutien du Fonds social européen (FSE) aux administrations publiques, aux partenaires sociaux et au développement des PME au cours de la période 2007-2013	67
• Préparer une stratégie convaincante pour obtenir le financement communautaire de projets : conseils et avertissements aux acteurs locaux et régionaux	68
• Analyse coût-avantages (ACA) des projets cofinancés par l'UE : pourquoi et comment ?	69
• Comment réussir un partenariat européen pour optimiser les fonds communautaires	70



# INDEX THÉMATIQUE DES ACTIVITÉS



<b>C. GESTION PUBLIQUE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE COMPARÉE</b>	<b>71</b>
<b>COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LA PRESSE</b>	<b>72</b>
• Les relations publiques, les médias et le système judiciaire : les relations des tribunaux, des magistrats et des avocats avec la presse	72
<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>73</b>
• La gestion des ressources humaines après dix ans de réforme : enseignements et perspectives	73
<b>INTERNATIONALISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE NATIONALE</b>	<b>74</b>
• Les instruments de mise en œuvre dans les États membres : transposition et application des politiques communautaires au niveau national	74
<b>GESTION DU CYCLE DE PROJET</b>	<b>75</b>
• Gestion du cycle de projet : orientations techniques	75
<b>GESTION FINANCIÈRE PUBLIQUE</b>	<b>76</b>
• Audit interne : principes, procédures et pratiques	76
<b>PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ</b>	<b>77</b>
• Guide pratique pour le bon fonctionnement des partenariats public-privé	77
• La fourniture de services publics au 21 <sup>e</sup> siècle : choix, enjeux et opportunités	78
• Audit des PPP et optimisation des ressources	79
• Partenariats public-privé : orientations futures	80
<b>GESTION DU SECTEUR PUBLIC</b>	<b>81</b>
• La réorganisation du secteur public : tendances et initiatives récentes dans l'administration publique européenne	81
• Gérer le changement dans l'administration publique	82
• Gouvernement transformationnel	83
• La modernisation du secteur public après dix ans de changement : quels défis pour l'avenir et comment les relever ?	84
<b>D. GESTION DE LA QUALITÉ ET CADRE D'AUTO-ÉVALUATION DES FONCTIONS PUBLIQUES</b>	<b>85</b>
• CAF et Justice : développement de la qualité dans le domaine de la justice	86
• Le CAF en pratique	87
• Gestion des processus dans le cadre de la gestion de la qualité totale	88
• Le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) et le tableau de bord prospectif (BSC)	89

# INDEX THÉMATIQUE DES ACTIVITÉS

<b>E. DROIT DE L'UE</b>	<b>91</b>
<b>DROIT DE L'UE / PROCÉDURES JUDICIAIRES / RÉOLUTION DES CONFLITS</b>	<b>92</b>
• Gérer le marché intérieur : procédures d'infraction dans le domaine de l'environnement, des transports et de l'énergie	92
• Modes alternatifs de résolution des conflits dans l'UE : évolutions récentes	93
• La procédure devant la Cour de justice et le Tribunal de première instance des Communautés européennes : aperçu pratique	94
• Les tendances actuelles de la jurisprudence des juridictions communautaires : quelles orientations pour l'avenir ?	95
<b>DROIT EUROPÉEN POUR LES NON-JURISTES</b>	<b>96</b>
• Tutorial : Droit européen pour les non-juristes	96
<b>E-JUSTICE</b>	<b>97</b>
• L'électronique au service de la justice	97
<b>COOPÉRATION JUDICIAIRE EN MATIÈRE CIVILE ET PÉNALE</b>	<b>98</b>
• La coopération judiciaire européenne en matière civile : instruments du droit européen de la procédure civile	98
• Le blocage des avoirs issus d'activités criminelles : qui fait quoi et comment ?	99
• La protection des victimes de la criminalité : une approche européenne est-elle nécessaire ?	100
<b>F. PROGRAMMES DE MASTER ET PROGRAMMES SPÉCIAUX</b>	<b>101</b>
• Master en politiques européennes d'immigration 2009-2010	102
• Master en intégration régionale et régionalisme (MEIR) – Module IV : Affaires régionales – Politiques, structures et gestion	103
• Master en intégration européenne et régionalisme (MEIR) Module II : le droit de l'Union européenne	104
• Master en études juridiques européennes (MELS)	105
• Préparation aux concours de l'EPSO : la voie vers les institutions européennes	106





# A

Responsable de projet :  
Dr Thomas Christiansen,  
Professeur associé

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Belinda Vetter  
b.vetter@eipa.eu

**Public visé :** Praticiens des États membres, actuels et futurs, et des institutions communautaires, et personnel d'organisations non gouvernementales et d'associations professionnelles et commerciales, qui participent directement ou indirectement au processus d'élaboration des politiques de l'UE, et plus particulièrement aux différents types de comités.

**Description :** Sur la base du cycle des politiques (conception, décision, mise en œuvre et application), le séminaire propose une connaissance pratique des procédures d'élaboration et d'adoption des politiques au niveau de l'UE en mettant un accent particulier sur le rôle des comités dans ce processus. Le séminaire se concentre sur les principaux types de groupes de travail et de comités à travers lesquels les représentants des États membres participent à l'élaboration des politiques et des décisions communautaires ; il s'agit notamment des groupes consultatifs de la Commission, des groupes de travail du Conseil et des comités comitologie. Après un aperçu de l'évolution historique et de la jurisprudence dans ce domaine, le séminaire examinera en détail les règles établies par la décision comitologie de 1999 (1999/468), la réforme de 2006, qui a introduit une nouvelle procédure pour les mesures d'exécution « quasi législatives », et la participation du Parlement européen à ces procédures. Par le biais de simulations et de travaux de groupe, les participants pourront mieux appréhender le fonctionnement des groupes de travail et des comités comitologie dans la pratique et acquérir les techniques de négociation requises.

**Méthode :** Combinaison de présentations, de travaux de groupe, de discussions et de simulations du travail et des négociations au sein des divers groupes et comités.

**Objectifs :** À l'issue du séminaire, les participants auront une bonne compréhension du processus d'élaboration des politiques communautaires et de la manière dont ils peuvent contribuer à les influencer et à les façonner en participant directement ou indirectement au système des comités.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Comité et comitologie dans le processus d'élaboration des politiques de la Communauté européenne	18-20 mars 2009 7-9 octobre 2009	0910001 0910002	Oui Oui	990 € 990 €

Responsable de projet :  
Dr Thomas Christiansen,  
*Professeur associé*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Belinda Vetter  
b.vetter@eipa.eu

**Public visé** : Fonctionnaires des administrations nationales et régionales, fonctionnaires des institutions européennes et autres personnes intéressées du secteur privé et des ONG.

**Description** : Le séminaire est destiné aux fonctionnaires des États membres et des institutions de l'Union européenne, et à tous ceux qui sont impliqués dans la mise en œuvre et la transposition du droit communautaire. Portant sur l'échelon européen, la première journée sera consacrée au processus de mise en œuvre décentralisée, et notamment à l'exercice des compétences déléguées à la Commission européenne sous le contrôle des États membres à travers les « comités comitologie », dont les procédures et le fonctionnement seront examinés en détail. La seconde journée se concentrera sur la transposition en droit interne de la législation communautaire dans toute une série de domaines d'action (tels que les transports, les services financiers et l'environnement), et sur sa mise en œuvre dans les 27 États membres. Le séminaire étudiera en outre les différents moyens mis en place pour faire respecter le droit communautaire au niveau européen et national.

**Méthode** : Combinaison de présentations, de travaux de groupe, de discussions et de simulations du travail et des négociations au sein des divers groupes et comités.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Mise en œuvre de la législation de l'UE au niveau européen et national : comitologie et transposition	À fixer	0910004	Oui	900 €

## Aspects clés de la comitologie : le processus Lamfalussy

Responsables de projet :  
Dr Michael Kaeding,  
Chargé de cours  
Dr Alan Hardacre,  
Chargé de cours

Lieu :  
Bruxelles (BE)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Belinda Vetter  
b.vetter@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires des institutions et des États membres de l'UE, ainsi qu'au personnel des organisations non gouvernementales et des associations professionnelles et commerciales intéressées.

**Description :** L'objectif du séminaire est de présenter le processus Lamfalussy. Développé en 2001, ce processus est aujourd'hui à la pointe des réformes de la comitologie au sein de l'UE. Il s'agit également du système de comités destiné à appuyer la Commission dans la mise en œuvre de la législation au niveau de l'UE. La formation proposée sera dès lors axée sur les services financiers, et utile à toute personne travaillant dans ce domaine. Elle s'attachera à décrire le développement et la mise en œuvre du processus Lamfalussy dans ce secteur spécifique, où le recours à la comitologie a permis l'élaboration d'une législation mieux adaptée aux besoins des services financiers. Le séminaire abordera également les perspectives d'avenir du processus Lamfalussy, qui fait actuellement l'objet d'un réexamen au sein de l'UE. Des orateurs externes appartenant aux principales institutions européennes seront invités à présenter leurs points de vue sur les prochaines étapes de l'amélioration du processus pour l'ensemble des acteurs concernés.

**Objectifs :** À l'issue de la formation, les participants auront une bonne compréhension du processus Lamfalussy, de son fonctionnement, de son insertion dans le contexte général européen et, surtout, de ses orientations probables pour l'avenir.

**Méthode :** Combinaison de présentations et de discussions de groupe.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Aspects clés de la comitologie : le processus Lamfalussy	À fixer	0910005	Oui	695 €

Responsable de projet :  
Dr Edward Best,  
Professeur

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Araceli Barragán  
a.barragan@eipa.eu

**Public visé :** Fonctionnaires souhaitant obtenir une introduction approfondie ou une mise à jour sur le processus décisionnel et les institutions de l'UE.

**Description :** Ce séminaire a pour but de présenter la composition, les compétences et le fonctionnement des institutions européennes ; les procédures d'élaboration du droit communautaire ; la méthode ouverte de coordination et d'autres formes de coopération non législative ; et les accords de type intergouvernemental dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune et de la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

**Méthode :** Combinaison d'exposés, d'études de cas et d'exercices de simulation, et d'échanges d'expériences entre participants.

**Objectifs :** Cette formation permettra aux participants d'acquérir une bonne connaissance de la structure et des compétences fondamentales des institutions européennes, de comprendre l'interaction des institutions entre elles et avec les États membres dans les différents domaines de la politique européenne, et d'avoir conscience des liens qui existent entre les piliers et entre les différentes méthodes de coopération. Les participants pourront mieux appréhender les procédures pratiques mais aussi la complexité et la dynamique du système de l'Union européenne.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Comprendre le processus décisionnel de l'Union européenne : principes, procédures et pratiques	12-13 février 2009	0912201	Oui	825 €
	16-17 avril 2009	0912202		825 €
	25-26 juin 2009	0912203		825 €
	22-23 octobre 2009	0912204		825 €
	3-4 décembre 2009	0912205		825 €

- Une version d'une journée peut également être organisée sur demande et sous réserve d'un nombre suffisant de participants ; les droits d'inscription sont alors de 495 €

## Le processus décisionnel européen en matière budgétaire : acteurs, dynamique et procédures

Responsable de projet :  
Dr Manuela Alfé,  
Chargée de recherche

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Araceli Barragán  
a.barragan@eipa.eu

**Public visé** : Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires des administrations nationales, des nouveaux États membres, des pays candidats et des institutions européennes, ainsi qu'aux consultants en matière de budget et d'évaluation qui sont directement ou indirectement concernés par les décisions européennes sur les questions financières et leurs liens avec les stratégies politiques.

**Description** : Le séminaire décrira le processus complexe qui sous-tend l'adoption du budget communautaire, à savoir les mécanismes et procédures institutionnels mis en place pour l'élaboration, l'approbation et l'exécution du budget de l'UE, et le rôle des principales autorités budgétaires concernées. Le séminaire analysera également le lien entre l'élaboration des politiques et l'allocation des ressources en fournissant une explication détaillée du rôle de la Commission européenne et de la relation avec les négociations menées au sein du Conseil des ministres. La présentation, enfin, d'une étude de cas spécifique donnera aux participants un aperçu pratique des relations interinstitutionnelles et de la dynamique de pouvoir entre les différents acteurs européens.

**Méthode** : À la fois pratique et interactif, le séminaire proposera une combinaison d'éléments théoriques, de discussions de groupe et de recommandations d'experts ayant une expérience pratique des institutions européennes.

**Objectifs** : À l'issue du séminaire, les participants auront une vision globale de la complexité du processus décisionnel en matière budgétaire et seront en mesure d'identifier les acteurs concernés et de comprendre leur rôle. L'objectif est aussi de leur permettre de mieux cerner les grands enjeux de la relation entre l'élaboration des stratégies politiques et la gestion des ressources financières, sans entrer pour autant dans le détail des formalités de procédure.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Le processus décisionnel européen en matière budgétaire : acteurs, dynamique et procédures	18-19 mai 2009	0912601	Non	750 €

## Gérer le cycle d'élaboration des politiques de l'UE : formation approfondie d'une semaine sur le processus décisionnel européen dans la pratique

Responsables de projet :  
Dr Edward Best,  
*Professeur*  
Jost-Henrik Morgenstern,  
*Assistant de recherche*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :  
Araceli Barragán  
a.barragan@eipa.eu

**Public visé :** Fonctionnaires des administrations nationales et régionales, fonctionnaires des institutions européennes et autres personnes intéressées appartenant à des ONG ou au secteur privé.

**Objectifs et méthodologie :** L'université d'été vise à donner aux participants une formation ciblée et approfondie sur le fonctionnement, les institutions et les procédures décisionnelles de l'Union européenne. Elle a pour but de les aider à mieux comprendre la politique publique européenne par le biais de présentations, d'exercices pratiques, de simulations et de discussions dirigées. Conçue pour répondre aux besoins de la fonction publique, l'université d'été de l'IEAP consacrée au processus décisionnel s'adresse néanmoins aussi à tout groupe professionnel travaillant dans le domaine des affaires européennes. À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de gérer un dossier européen à tous les stades du processus d'élaboration des politiques de l'UE – de la conception à la mise en œuvre – et ils auront acquis des aptitudes personnelles leur permettant de traiter plus efficacement les questions européennes.

**Description :** L'université d'été de l'IEAP débutera par une mise à jour portant sur les modifications apportées aux procédures décisionnelles par le nouveau traité ; elle donnera largement l'occasion d'en examiner les répercussions sur les processus décisionnels européens, mais également sur le travail des participants. Les participants analyseront ensuite les diverses facettes du processus d'élaboration des politiques de l'UE. Une attention particulière sera accordée, à ce stade, aux conditions et aux acteurs qui favorisent l'action législative de l'UE, de même qu'aux conditions nécessaires à la réussite d'une initiative de ce type à l'échelon européen. Les mécanismes en jeu seront illustrés à l'aide d'études de cas détaillées provenant d'un large éventail de domaines d'action. L'université d'été va plus loin encore puisqu'elle se penche également sur les processus informels qui interviennent au cours des négociations. Les participants apprendront à négocier dans un environnement complexe et à percevoir l'impact d'un marchandage ou de la recherche d'un compromis sur l'aboutissement du processus d'élaboration des politiques. Des exercices et une réflexion commune leur permettront en outre d'acquérir une bonne maîtrise de ces processus et de leurs spécificités. Pour couvrir le cycle complet des politiques européennes, le séminaire examinera également les instruments utilisés pour leur mise en œuvre, ainsi que les choix et les enjeux auxquels l'UE et ses États membres sont confrontés ; il mettra en évidence le rôle joué par les comités dans l'élaboration des politiques européennes.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Gérer le cycle d'élaboration des politiques de l'UE : formation approfondie d'une semaine sur le processus décisionnel européen dans la pratique	29 juin - 3 juillet 2009	0914601	Non	1500 €

## Mieux légiférer dans l'Union européenne : principes, concepts et pratiques clés

Responsable de projet :  
Craig Robertson,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Esther Haenen  
e.haenen@eipa.eu

**Public visé** : Étant donné que l'amélioration de la réglementation touche tous les domaines d'action, la participation au séminaire sera utile aux fonctionnaires de la plupart des ministères et agences, et principalement à ceux qui sont appelés à travailler avec les outils et approches associés au plan d'action « Mieux légiférer » tels que l'analyse d'impact, la simplification, et la mesure de la charge administrative. Le séminaire intéressera également certains groupes de parties prenantes et des chercheurs spécialisés.

**Description** : Étant donné que la stratégie « Mieux légiférer » – destinée à simplifier et à améliorer l'environnement réglementaire dans lequel évoluent les citoyens et les entreprises – reste l'une des grandes priorités des responsables politiques et des administrations publiques à tous les échelons de gouvernement au sein de l'Union européenne et au-delà, il devient impératif que les fonctionnaires, les entreprises, les ONG et les mouvements sociaux en comprennent le contenu et les implications à leur niveau.

**Méthode** : Ce séminaire interactif associera exposés, études de cas et travaux de groupe, et encouragera les participants à échanger leurs propres expériences d'utilisation des outils et méthodes liés à la stratégie « Mieux légiférer ».

**Objectifs** : À l'issue du séminaire, les participants seront en mesure de comprendre :

- pourquoi la stratégie « Mieux légiférer » figure parmi les priorités des institutions et des États membres de l'Union européenne ;
- les grands principes qui sous-tendent le développement d'actions de type « Mieux légiférer » dans l'ensemble de l'Union européenne ;
- les opportunités et les enjeux potentiels que l'introduction et l'application de pratiques de type « Mieux légiférer » à tous les niveaux de gouvernement peuvent représenter pour les administrations publiques ;
- les modalités d'application des principales pratiques de type « Mieux légiférer » au sein des institutions européennes et des États membres, et les enseignements qui en découlent.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Mieux légiférer dans l'Union européenne : principes, concepts et pratiques clés	23-24 mars 2009	0911301	Oui	750 €

## L'évaluation des politiques publiques : procédures, méthodes, pratiques et normes

Responsable de projet :  
Gracia Vara Arribas,  
Maître de conférences

Lieu :  
Barcelone (ES)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Caroline Layous Dit Chicoy  
c.layous@eipa-ecr.com

**Public visé :** Fonctionnaires nationaux, régionaux, locaux et européens chargés de programmer, de faire exécuter et de diriger l'évaluation des politiques publiques, et d'en utiliser les résultats.

**Description :** Ce séminaire de deux jours offre l'occasion aux participants de mieux comprendre l'importance de l'évaluation et son utilisation en tant qu'instrument de gouvernance et de gestion dans les administrations publiques.

**Méthode :** Combinaison de présentations, d'exposés par des orateurs invités, d'études de cas et d'exercices en groupe, et d'échanges d'expériences entre participants.

**Objectifs :** À l'issue du séminaire, les participants seront au fait :

- de l'importance que revêt l'évaluation pour promouvoir et étayer de bonnes pratiques de gouvernance
- de la manière de planifier, de faire exécuter et de diriger efficacement une évaluation ;
- des principales approches méthodologiques et des outils utilisés en matière d'évaluation ;
- des enseignements à tirer des exemples de bonnes pratiques recensés dans l'Union européenne, les États membres et les administrations locales ;
- des difficultés rencontrées pour que l'évaluation soit effectivement appliquée par les décideurs, et des arguments à faire valoir pour les convaincre de son utilité.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
L'évaluation des politiques publiques : procédures, méthodes, pratiques et normes	18-20 mai 2009 Octobre 2009	0960601 0960602	Oui Oui	900 € 900 €

## Mode ou nécessité ? Les agences européennes, entre les institutions européennes et les États membres

Responsable de projet :  
Cosimo Monda,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Esther Haenen  
e.haenen@eipa.eu

**Description :** Le séminaire donnera une vue d'ensemble des questions liées aux agences de l'UE, et sera l'occasion de débattre, dans de nombreux domaines, de l'opportunité de leur création ou de leur réforme. En ce qui concerne les agences européennes en place ou les structures apparentées, la question se pose aujourd'hui de savoir s'il convient de les centraliser ou de les décentraliser davantage, et d'étendre ou non leurs tâches. Les parties prenantes aux (re)négociations concernant une agence européenne se trouvent confrontées à toute une série d'aspects délicats touchant à la supervision politique, aux limites de l'indépendance, au rôle des autorités nationales, à l'organisation en réseau, au degré de centralisation des tâches, etc. Le séminaire abordera les problématiques les plus urgentes concernant les agences et examinera notamment les raisons qui sous-tendent la création d'agences européennes, les avantages qui y sont associés, les aspects liés à leur conception (efficacité et contrôle), les différences entre les agences, et la différence entre une agence de l'UE et des structures davantage apparentées à des réseaux. Le séminaire décrira également des expériences pratiques susceptibles d'être utiles dans d'autres domaines d'action.

**Méthode :** Le séminaire s'articulera autour d'exposés par des experts réputés, d'ateliers destinés à mettre en commun les expériences des participants, et de discussions de groupe. Cette approche permettra aux experts et aux fonctionnaires appartenant à différents types d'agences de débattre des évolutions les plus récentes et d'échanger leurs points de vue.

**Objectifs :** Nos activités consacrées aux agences européennes visent à offrir aux fonctionnaires nationaux, aux fonctionnaires européens et aux représentants des agences en question un forum de discussion sur le fonctionnement des agences et structures apparentées mises en place par l'UE. Les débats porteront sur la valeur ajoutée de ces agences, sur l'étude de l'évolution de leur conception et sur les expériences acquises dans l'application de ce nouvel instrument d'action communautaire.

**Organisation :** Le séminaire s'inscrit dans une série d'activités conjointement organisées par l'IEAP et la Faculté de Droit de l'Université de Maastricht sur le thème des agences de l'UE.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Mode ou nécessité ? Les agences européennes, entre les institutions européennes et les États membres	26-27 mars 2009	0911201	Oui	900 €
	12-13 novembre 2009	0911202	Oui	900 €

Responsable de projet :  
Cosimo Monda,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Esther Haenen  
e.haenen@eipa.eu

**Public visé :** Toute personne en Europe travaillant dans le domaine des affaires européennes au sein des institutions de l'UE et d'autres organisations internationales, dans les administrations nationales, régionales et locales, les universités, les instituts de recherche et les groupes de réflexion, les ONG et les associations professionnelles et commerciales, ainsi que les spécialistes de l'information, les documentalistes et les personnes travaillant dans le secteur commercial.

**Description :** Cette conférence abordera des problématiques nouvelles et importantes, et examinera des produits et services intéressants pour tous ceux qui travaillent dans les domaines de l'information et de la communication européennes, voire des affaires européennes en général. Elle se penchera également sur les répercussions, en termes d'information, de l'évolution des processus d'élaboration des politiques et sur le rôle de l'information dans le débat relatif à l'amélioration de la gouvernance européenne. La conférence attachera cette année une attention particulière aux derniers développements en matière d'accès public aux documents de l'UE. Elle étudiera également les initiatives prises à ce jour dans le domaine de l'information et de la communication, y compris le rôle attribué aux citoyens, aux consommateurs et à la société civile. L'analyse vise à mettre en évidence les avantages et les inconvénients de ces initiatives, et déterminera les aspects qui requièrent une attention supplémentaire dans un proche avenir. De nouvelles initiatives en matière de communication multimédia (Internet, TV, radio) seront, elles aussi, examinées. La conférence rassemblera des fonctionnaires de l'UE et d'autres organisations européennes, des spécialistes de l'information travaillant au niveau de relais européens d'information, et d'autres organisations apparentées.

**Méthode :** La conférence fait appel à diverses méthodes de formation : exposés et présentations, discussions de groupe et démonstrations en ligne.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Rester à jour en matière d'information et de communication européennes	26-27 janvier	0911101	Non	700 €

Responsable de projet :  
Cosimo Monda,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Esther Haenen  
e.haenen@eipa.eu

**Public visé :** Cette formation intensive de deux jours est destinée à toute personne travaillant dans le domaine des affaires européennes ou au sein des institutions de l'UE et souhaitant trouver rapidement des informations sur les institutions et les politiques de l'Union européenne de manière à améliorer et/ou mettre à jour ses compétences de recherche dans des domaines liés à l'UE. Il s'agit, par exemple, de fonctionnaires européens et nationaux, de consultants, de spécialistes de l'information, de documentalistes et de personnes travaillant dans le secteur commercial ou pour des ONG.

**Compétences acquises :** À l'issue de cette formation, les participants auront :

- une bonne connaissance des principales sources d'information européenne et des techniques de recherche ;
- une expérience pratique de l'utilisation des principaux sites Web et bases de données communautaires et non communautaires ;
- un outil leur permettant de trouver l'information recherchée, qu'elle concerne des questions institutionnelles et réglementaires ou les évolutions législatives et politiques. Ils seront notamment à même de trouver rapidement et efficacement les informations pertinentes dans le cadre de leur travail ou de leurs intérêts, et notamment
- la législation, la jurisprudence et les résumés de la législation ;
- les documents de travail, les documents d'orientation et les communiqués de presse ;
- les marchés publics, les appels d'offres, les subventions et les prêts ;
- les coordonnées de contact, et le « qui est qui » et le « qui fait quoi » au sein de l'UE ;
- les données statistiques ;
- les informations bibliographiques, linguistiques, terminologiques et concernant la traduction.

**Méthode :** Cette formation proposera une approche systématique et structurée des principales sources d'information européenne. Il s'agit d'une formation pratique, qui offrira aux participants une présentation interactive des sites Web les plus utiles et leur donnera de nombreuses occasions d'acquérir des compétences pratiques à travers une exploration de ces sites en vue de trouver l'information recherchée.

**Objectifs :** La fourniture d'informations est l'une des grandes priorités des institutions européennes. Étant donné la quantité énorme de sources d'information disponibles sur Internet, trouver un document ou une information représente aujourd'hui un véritable défi. Cette formation est dès lors conçue pour aider les personnes qui doivent trouver rapidement des informations sur les affaires européennes et sur les institutions de l'UE. Elle offrira aux participants un guide exhaustif et structuré reprenant un large éventail de ressources Internet gratuites et payantes, qui traitent des questions européennes, des institutions européennes, de la comitologie et des agences européennes

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
L'Europe sur Internet : comment s'orienter dans la jungle européenne de l'information	5-6 mars 2009	0911001	Oui	700 €
	1er-2 octobre 2009	0911002	Oui	700 €
	30 nov.-1er déc. 2009	0911003	Oui	700 €

## Seminar für Übersetzer/innen mit Arbeitssprache Deutsch: Neue Institutionelle Entwicklungen und Informationsquellen in der EU

Responsable de projet :  
Jost-Henrik Morgenstern,  
Assistant de recherche

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Allemand

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Belinda Vetter  
b.vetter@eipa.eu

**Zielgruppe:** Übersetzerinnen und Übersetzer mit Arbeitssprache Deutsch

**Beschreibung:** Dieses Seminar bietet eine umfassende Einführung in die Europäische Union. Schwerpunkte sind institutionelle und verfahrensbezogene Fragestellungen der in der EU-Entscheidungsfindung verwendeten Sprachen. Besonders eingegangen wird auf gegenwärtige und künftige Entwicklungen sowie ihre Auswirkungen auf die EU-Terminologie. Das Seminar vermittelt Übersetzern/innen mit Arbeitssprache Deutsch einen Überblick über die verfügbaren Hilfsmittel zur fachlichen und sprachlichen Recherche. Fachleute informieren ausführlich über spezifische Aspekte sowie spezielle Ressourcen. Auch werden praktische Aspekte der europäischen Sprachenpolitik mit den Teilnehmenden besprochen.

Zunächst werden die politischen Verfahrensabläufe, die EU-Institutionen sowie die EU-Terminologie dargestellt. Außerdem werden die Informationsquellen und Instrumente zur Recherche EU-relevanter Fragen vorgestellt. Dabei wird sowohl auf die Veröffentlichung von Dokumenten als auch auf Internet-Rechercheöglichkeiten eingegangen.

**Inhalt:** Dieses Seminars vermittelt den Teilnehmenden ein umfassendes Wissen über das institutionelle Rahmenwerk der Europäischen Union, die bei der Entscheidungsfindung in der EU verwendeten Sprachen und die spezifischen Hilfsmittel für Übersetzer/innen bei der Arbeit mit EU-bezogenen Texten.

**Didaktik:** Vorträge interner und externer Experten, moderierte Diskussionen und praktische Übungen.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Neue Institutionelle Entwicklungen und Informationsquellen in der EU	2-3 avril 2009	0913101	Oui	750 €

## Techniques pour gérer les procédures, les personnes et les package deals et survivre dans les négociations européennes

Responsables de projet :  
Alain Guggenbühl,  
Maître de conférences  
Frank Lavadoux,  
Maître de conférences

Lieux :  
Bruxelles (BE)  
et Maastricht (NL)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Noëlle Debie  
n.debie@eipa.eu

**Public visé :** Fonctionnaires des autorités régionales, nationales et européennes participant directement ou indirectement aux négociations inhérentes au processus de décision de l'Union européenne, que ce soit au sein d'organes du Conseil de l'UE ou de procédures interinstitutionnelles.

**Description :** Ce séminaire de 3 jours, le premier d'une série de deux niveaux, vise à aider les participants à analyser et améliorer leurs connaissances et techniques pour affronter en toute sécurité les trois défis qui les attendent dans les négociations européennes (les 3 « P ») : les procédures, les personnes et les package deals (compromis globaux). Le premier ensemble de facteurs a trait aux exigences procédurales, au protocole et aux « do's and don'ts » dans les négociations européennes. Ensuite, pour gérer les personnes, il faudra être conscient des paramètres de la communication spécifique à « Bruxelles ». Enfin, afin d'appriivoiser les négociations européennes, certains outils techniques et politiques doivent être envisagés pour obtenir un résultat, combler les divergences et produire des compromis entre un grand nombre d'acteurs aux positions, intérêts et pouvoirs multiples.

**Pédagogie :** Le programme propose d'explorer de façon pratique, et d'expérimenter avec le négociateur, comment atteindre le bon équilibre entre ses impératifs d'efficacité et de développement personnel, la défense des intérêts d'un pays ou d'une institution, et sa relation avec les autres membres d'un groupe qui se réunit de façon régulière à Bruxelles.

**Méthode :** La méthode suivie est interactive et associe les aspects théoriques, les apports empiriques et une approche « learning by doing » grâce à trois simulations. Ces simulations reproduisent les différents niveaux de prise de décision au sein du Conseil des ministres, ainsi que les négociations soumises à la codécision. Les jeux de rôle et les sessions de compte rendu ou d'analyse transforment cette expérience de formation en un laboratoire expérimental qui permet aux participants d'évaluer et d'améliorer à la fois leurs connaissances et leurs techniques en matière de négociations européennes. Cette méthode est enrichie par un enregistrement et une analyse vidéo, et par un manuel didactique.

**Objectifs :** Au terme de la formation, chaque participant devrait avoir en sa possession une « boîte à outils » de techniques et d'aptitudes vitales pour les négociations européennes lui permettant de :

- préparer une stratégie de négociation et une check-list des actions préalables à entreprendre ;
- préparer une séance plénière : comment approcher la Commission et la Présidence ;
- planifier ses prises de parole (intervenir tôt ou tard ?) et réagir aux tactiques de négociation ;
- respecter les règles essentielles pour une intervention efficace, constructive et avec impact ;
- maîtriser les règles de procédure du Conseil pour éviter les surprises ;
- utiliser les outils du marchandage et les solutions de compromis pour sortir d'une impasse ;
- aborder de façon pragmatique les négociations impliquant des membres du Parlement européen ;
- socialiser et partager l'information stratégique : quels acteurs essentiels avoir en ligne de mire ?
- rédiger un rapport des négociations à ses autorités ou sa capitale.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Techniques pour gérer les procédures, les personnes et les package deals et survivre dans les négociations européennes	16-18 février 2009	0910901	Oui	1150 €
	10-12 juin 2009	0910902	Oui	1150 €
	28-30 octobre 2009	0910903	Oui	1150 €

## Vous et l'UE : techniques pour gérer les relations interpersonnelles et interculturelles dans les négociations européennes

Responsables de projet :  
Alain Guggenbühl,  
*Maître de conférences*  
Frank Lavadoux,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Noëlle Debie  
n.debie@eipa.eu

**Public visé :** Fonctionnaires nationaux et européens participant au processus des négociations européennes. Ce programme a été conçu comme la suite du séminaire « Négociations européennes I » dans le but d'offrir aux participants une perspective plus personnelle sur leur implication individuelle et leur performance dans les négociations européennes.

**Description :** Influencer un processus de négociation avec intégrité nécessite de réfléchir sur ses propres comportements dans la relation interpersonnelle. Cette formation de deux jours vise à aider le participant à mieux comprendre l'influence des comportements – que ce soit le sien ou celui des autres –, des attitudes, de la personnalité, du mode de communication et de la culture, pour atteindre son objectif dans les négociations multilatérales et bilatérales européennes.

**Méthode :** Le programme offrira aux participants un accompagnement individuel. Il alternera un jeu de rôle enregistré sur vidéo avec des apports théoriques, ateliers de réflexion en sous-groupes et échanges de pratiques. Durant la formation, chaque participant recevra un feed-back personnalisé et des pistes d'amélioration sur des éléments précis de sa personnalité, culture et performance de communication.

**Objectifs :** À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- de mieux identifier les mécanismes de la communication interpersonnelle et interculturelle qui influencent l'écoute et la compréhension lors des négociations européennes de manière à instaurer un climat de confiance ;
- d'analyser leurs propres attitudes, réactions et préférences dans la relation à l'autre ;
- de garantir un impact optimal lors de leurs interventions en négociation.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Vous et l'UE : techniques pour gérer les relations interpersonnelles et interculturelles dans les négociations européennes	23-24 avril 2009 19-20 novembre 2009	0911401 0911402	Oui Oui	850 € 850 €

Responsables de projet :  
Alain Guggenbühl,  
*Maître de conférences*  
Frank Lavadoux,  
*Maître de conférences*  
Mikko Salo,  
*Expert national détaché*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Noëlle Debie  
n.debie@eipa.eu

**Public visé :** Futurs présidents et membres des équipes d'une nouvelle présidence de l'UE, fonctionnaires dans les capitales, représentants au sein des organes préparatoires du Conseil, attachés et conseillers des Représentations permanentes, fonctionnaires des institutions européennes.

**Description :** Ce programme constitue le troisième module de la série d'actions de formation consacrées aux négociations européennes dans le cadre du Programme de Négociations Européennes (PNE) de l'IEAP. Il se concentre clairement sur les négociations avec le Parlement européen, cette institution étant fréquemment perçue comme un interlocuteur difficile à aborder, imprévisible et complexe à « cerner » par les négociateurs nationaux et les responsables de dossiers dans les processus décisionnels de l'UE. Le module vise à procurer au négociateur européen les outils stratégiques, logistiques, procéduraux et techniques nécessaires, ainsi que les connaissances requises, pour lui permettre de survivre dans les coulisses de la codécision. Son objectif global est d'aider les négociateurs européens à planifier et mener avec succès les négociations formelles et informelles afin de trouver un accord entre le Conseil et le Parlement européen sur des questions et des dossiers relevant de la codécision.

**Méthode :** Le programme suit une approche interactive multiple, basée sur un atelier stratégique, un exercice de simulation, des sessions de compte rendu ou d'analyse et un forum de discussion. S'appuyant sur un cas réel, le séminaire reproduira une situation concrète de la vie professionnelle. Cette approche doit permettre de saisir la réalité de l'environnement auquel sera confronté le négociateur. La méthode se veut également pluridisciplinaire, puisqu'elle réunit des praticiens, des experts de la gouvernance et des spécialistes des négociations, qui donneront des conseils aux négociateurs européens sur la meilleure façon de gérer la vie de leur dossier lors de son « passage au Parlement européen ».

**Objectifs :** Au terme de la formation, chaque participant devrait avoir en sa possession « une boîte à outils » de techniques et d'aptitudes vitales pour les négociations européennes, et notamment :

- le calendrier et le rythme des négociations couvertes par la codécision afin de prendre les mesures appropriées en matière de planification ;
- les calculs stratégiques pour arriver à un accord rapide ;
- les sources et cibles d'information appropriées concernant le dossier ;
- une meilleure compréhension de la nature politique des enjeux et de la motivation des acteurs ;
- le rôle de la Commission européenne en tant que tierce partie.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Gérer les négociations dans le cadre de la codécision	11-12 mai 2009	0910501	Oui	850 €

## Les défis de la présidence : aspects pratiques de la présidence de groupes de travail du Conseil

Responsables de projet :  
Alain Guggenbühl,  
*Maître de conférences*  
Frank Lavadoux,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Noëlle Debie  
n.debie@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire est destiné aux futurs présidents de groupes de travail, aux délégués nationaux, aux coordinateurs et aux membres des équipes des présidents. Il présente également un intérêt particulier pour les fonctionnaires des institutions européennes qui travaillent avec la présidence et tous ceux qui doivent apprendre à conduire les négociations européennes et s'y préparer. L'accent sera mis sur le premier pilier.

**Description :** L'IEAP propose, depuis plus de dix ans, un ensemble d'activités consacrées à la gestion de la présidence et aux techniques requises pour assurer une présidence efficace. Cette année, les séminaires porteront à nouveau sur le cadre procédural et institutionnel de la présidence, ainsi que sur les actions à mettre en œuvre par la présidence pour parvenir à des résultats concrets. Les discussions aborderont en particulier le rôle de la présidence dans la conduite des négociations avec la Commission et le Parlement européen, mais également les règles à respecter à cet égard. L'interaction avec le Secrétariat général sera aussi examinée en détail.

**Méthode :** Le séminaire sera interactif et proposera des simulations, des ateliers, des études de cas et des discussions avec des praticiens.

**Objectifs :** La présidence joue un rôle central dans la gestion des décisions du Conseil. Une présidence efficace dépend notamment de la capacité des présidents des groupes de travail et de leurs équipes à imprimer une dynamique pour obtenir des résultats dans une arène multinationale complexe - tout en maintenant de bonnes relations avec les institutions de l'UE. L'objectif de ce séminaire est d'analyser le rôle des présidents et des délégués nationaux ainsi que l'interaction avec les institutions de l'UE. Le programme comportera des discussions sur la fixation de l'ordre du jour, le développement de scénarios, la coopération entre les présidences et les modalités pratiques d'organisation des réunions d'un groupe de travail. Le séminaire se veut un forum de discussion et d'échange d'expériences. Au cours des débats, la coordination entre les présidences successives sera également évoquée.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les défis de la présidence : aspects pratiques de la présidence de groupes	5-6 mars 2009	0913301	Oui	950 €
	23-24 juin 2009	0913302	Oui	950 €
	8-9 octobre 2009	0913303	Oui	950 €

## Transparence et protection des données : éléments conflictuels ou complémentaires de la bonne gouvernance ?

Responsables de projet :  
Cosimo Monda,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
English

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Esther Haenen  
e.haenen@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire est destiné à toute personne dont les activités professionnelles requièrent un accès public aux documents ou portent sur le traitement d'informations sensibles. Il s'adresse notamment aux délégués à la protection des données, aux fonctionnaires européens, nationaux et régionaux, aux juristes spécialisés en droit relatif à la protection de la vie privée, au personnel des associations des libertés civiles, aux lobbyistes, aux journalistes, aux chercheurs et aux observateurs éclairés.

**Description :** Le séminaire vise à familiariser les participants avec les diverses facettes de «l'ouverture, la transparence et la protection des données» au sein de l'UE. Les différentes sessions s'attacheront à mettre le concept de transparence en relation avec les enjeux plus larges de la responsabilisation politique et du déficit démocratique, et aborderont certains aspects plus spécifiques tels que la nouvelle initiative européenne en matière de transparence, l'accès du public aux documents, le traitement des données sensibles, la jurisprudence pertinente et le rôle des États membres.

**Méthode :** Combinaison d'exposés, d'ateliers, de discussions structurées et d'études de cas.

**Objectifs :** Les participants auront, à l'issue du séminaire, une bonne connaissance des « politiques de l'information » au niveau européen ; ils seront davantage sensibilisés aux droits et aux obligations qui régissent l'accès aux documents et leur traitement ; et ils auront une meilleure compréhension des stratégies visant à promouvoir une Europe ouverte.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Transparence et protection des données : éléments conflictuels ou complémentaires de la bonne gouvernance ?	8-9 juin 2009	0911501	Oui	800 €

# B

## Politiques nationales en matière de statut juridique des immigrants

Responsable de projet :  
Katerina Kyriari,  
Chargée de cours

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Nicolette Brouwers  
n.brouwers@eipa.euus

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux des États membres de l'UE, aux fonctionnaires des institutions européennes, aux professionnels du secteur privé, aux agents des services répressifs, aux consultants, au personnel des ONG, des instituts et des groupes de réflexion et à toute autre personne dont l'activité est liée aux politiques européennes dans le domaine des migrations.

**Description :** Le séminaire procédera à une analyse critique comparée des lois nationales en matière d'immigration, y compris la législation européenne en la matière. Il s'intéressera tout particulièrement à la transposition dans les ordres juridiques nationaux des directives sur le regroupement familial et sur le statut de résident de longue durée. L'une et l'autre de ces directives donnent aux États membres la possibilité d'introduire des mesures spécifiques d'intégration. Les règles relatives à l'acquisition de la nationalité et les critères d'intégration en vue d'une naturalisation restent une compétence essentiellement nationale, même s'il existe un lien incontestable entre l'acquisition de la nationalité d'un État membre et le concept de citoyenneté européenne. La Cour de justice européenne a développé depuis quelques années une interprétation très spécifique de ce concept, qui exerce une influence croissante sur les approches nationales de la nationalité.

**Objectifs :** Le séminaire vise à répondre aux besoins des décideurs et d'autres fonctionnaires de l'Union européenne et de ses pays partenaires en leur proposant d'acquérir les connaissances et compétences requises pour évaluer la transposition des directives sur le regroupement familial et sur la résidence de longue durée dans leurs systèmes nationaux. Il permettra plus particulièrement aux étudiants au niveau du Master de parvenir à une approche comparée des règles en matière d'immigration, d'intégration et de citoyenneté, et de la jurisprudence dans un certain nombre d'États membres en prenant la politique d'immigration européenne commune pour toile de fond.

**Méthode :** Le séminaire sera interactif et proposera à la fois des exposés par des experts universitaires et des praticiens, des études de cas, des ateliers et des présentations. Lors des ateliers organisés le troisième jour, les participants auront l'occasion de faire l'évaluation de leurs systèmes nationaux respectifs en ce qui concerne le statut de résident de longue durée, le regroupement familial et les conditions d'intégration et de non-discrimination, et d'en recenser les bonnes pratiques.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Politiques nationales en matière de statut juridique des immigrants	23-25 mars 2009	0910203	Non	900 €

## L'impact de l'immigration et des évolutions démographiques sur le marché intérieur

Responsable de projet :  
Katerina Kyriari,  
Chargée de cours

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Nicolette Brouwers  
n.brouwers@eipa.eu

Titre  
L'impact de l'immigration et des évolutions démographiques sur le marché intérieur

Date  
21-23 septembre 2009

Projet n°  
09102104

Exportable  
Non

Droits d'inscription  
900 €

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux des États membres de l'UE, aux fonctionnaires des institutions européennes, aux professionnels du secteur privé, aux agents des services répressifs, aux juristes, aux consultants, au personnel des ONG, des instituts et des groupes de réflexion et à toute autre personne dont l'activité est liée aux politiques européennes dans le domaine des migrations. Il intéressera également les praticiens d'organisations supranationales et d'organismes axés sur la sécurité et la gestion des frontières extérieures.

**Description :** Le séminaire vise à donner un aperçu des tendances en matière de migrations et des facteurs qui les sous-tendent, ainsi que des répercussions de l'immigration sur la situation économique et démographique de l'Europe. Il aborde la migration dans une perspective extrêmement large de façon à pouvoir faire un bilan historique et actuel des questions de migration dans l'UE dans une perspective à la fois globale et comparative. Les flux actuels de la migration internationale diffèrent à plusieurs égards de ceux observés dans le passé: l'accélération du processus et la diversification des migrants sont sans précédent; les migrants sont originaires d'un plus large éventail de pays; et la proportion de femmes n'a jamais été aussi élevée. La répartition de l'augmentation du nombre de migrants internationaux entre pays développés et pays en développement a considérablement évolué. Les flux de travailleurs temporaires sont en hausse permanente et mobilisent davantage l'attention au niveau des politiques de migration. Outre les schémas de migration, le séminaire examine les causes du phénomène – à la fois dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil. Il conviendrait que les questions générales quant aux motifs qui sous-tendent la décision d'émigrer fassent place à des questions plus précises telles que: y a-t-il une différence entre hommes et femmes dans ce processus de décision? Dans quelle mesure les facteurs à l'origine de la décision d'émigrer varient-ils entre les travailleurs hautement qualifiés et les travailleurs peu qualifiés? Connaissant les limites explicatives des facteurs économiques et sachant que ceux-ci ne couvrent pas tous les événements susceptibles de catalyser la décision d'émigrer, le séminaire envisagera d'autres facteurs éventuels lors de l'analyse des flux migratoires. La dernière partie du séminaire sera consacrée à l'analyse de l'impact de l'immigration sur la situation économique et démographique de l'Europe. Elle s'intéressera à la contribution de l'immigration à la croissance économique et au rôle qu'elle peut jouer dans un accroissement démographique susceptible de compenser: a) la diminution de la population, b) la diminution de la population en âge de travailler (15-64 ans) et c) le vieillissement général de la population européenne.

**Objectifs :** Le séminaire est conçu de manière à doter les participants des connaissances et compétences requises pour identifier les éléments qui catalysent la migration, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays de destination. Il permet en outre aux participants de se pencher sur l'influence de l'immigration sur la situation économique et démographique de l'Europe; il leur permettra d'examiner plus spécifiquement les tendances observées au sein des États membres dans une perspective comparative, et de débattre des meilleures pratiques en termes de résultats économiques et démographiques.

**Méthode :** Le séminaire sera interactif et proposera à la fois des exposés par des experts universitaires et des praticiens, et des études de cas. Il se veut une combinaison équilibrée de présentations, de sessions de questions-réponses, et de discussions de groupe. Les ateliers organisés le troisième jour donneront aux participants l'occasion de se familiariser avec les bonnes pratiques, de tester les connaissances acquises et de recevoir un feedback de la part de leurs pairs.

Responsable de projet :  
Katerina Kyriari,  
Chargée de cours

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Nicolette Brouwers  
n.brouwers@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux des États membres de l'UE, aux fonctionnaires des institutions européennes, aux professionnels du secteur privé, aux agents des services répressifs, aux juristes, aux consultants, au personnel des ONG, des instituts et des groupes de réflexion et à toute autre personne dont l'activité est liée aux politiques européennes dans le domaine des migrations. Il intéressera également les praticiens d'organisations supranationales et d'organismes axés sur la sécurité et la gestion des frontières extérieures.

**Description :** Le séminaire analyse l'impact de l'immigration sur l'économie européenne. Il se concentre plus précisément sur la contribution de l'immigration à la croissance économique, une distinction étant faite entre les immigrants (permanents) non-occidentaux et les immigrants (temporaires) en provenance des nouveaux États membres. Les questions abordées sont notamment : dans quelle mesure ces immigrants contribuent-ils à l'État providence et dans quelles circonstances constituent-ils une charge pour le système de sécurité sociale ? Dans quelles conditions l'immigration atténue-t-elle le problème du vieillissement de la population ? Dans quelle mesure l'immigration conduit-elle au chômage et à l'abaissement des salaires, et quel est le rôle à cet égard de la composition de la population immigrée en termes de qualifications ? Comment améliorer l'intégration économique des immigrants (une attention particulière étant accordée au développement des compétences, à l'exercice d'une activité indépendante et à la discrimination) ? Quelles sont les raisons qui sous-tendent l'immigration clandestine, comment éviter ce phénomène et comment lutter contre l'exploitation sociale qui lui est associée ? Les différents motifs de migration (économique, humanitaire) sont importants pour l'étude de ces questions. Le séminaire prend en compte l'évaluation des politiques actuelles de l'UE et leur influence sur les résultats de l'immigration, de même que l'expérience des politiques menées aux États-Unis, en Australie et au Canada.

**Objectifs :** Le séminaire vise à répondre aux besoins des décideurs et d'autres fonctionnaires de l'Union européenne et de ses pays partenaires en termes d'évaluation de l'impact économique des mesures adoptées en matière d'immigration. Il veut plus spécifiquement donner aux participants un aperçu comparatif de l'impact économique de l'immigration – légale et illégale – sur les économies de l'UE. Il vise également à éclairer les raisons économiques qui sous-tendent l'immigration (clandestine) et les répercussions de l'immigration sur l'État providence et sur la problématique du vieillissement de la population.

**Méthode :** Le séminaire est un module interactif proposant à la fois des exposés par des experts universitaires et des praticiens, et des études de cas. Il se veut une combinaison équilibrée de présentations, de sessions de questions-réponses, et de discussions de groupe. Les ateliers organisés le troisième jour donneront aux participants l'occasion de se familiariser avec les bonnes pratiques, de tester les connaissances acquises et de recevoir un feedback de la part de leurs pairs.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Croissance économique, emploi et immigration	7-9 décembre 2009	09102105	Oui	900 €

Responsable de projet :  
Juan Diego  
Ramírez-Cárdenas Díaz,  
Maître de conférences

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Yuna Long  
y.long@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire s'adresse aux fonctionnaires de l'UE, aux magistrats, aux fonctionnaires nationaux, aux juristes, aux universitaires et autres professionnels issus plus particulièrement des administrations publiques, de l'industrie, des organisations professionnelles et des ONG exerçant leur activité dans le domaine de la protection des consommateurs, et à toute autre personne concernée par les aspects de l'acquis communautaire abordés.

**Description :** Le régime communautaire de protection des consommateurs a été confronté de tout temps à une série de problèmes (incapacité de s'adapter rapidement aux évolutions du marché, fragmentation et manque de confiance des consommateurs) qui sont à l'origine de difficultés réglementaires et d'un mauvais fonctionnement du marché du détail au sein de l'UE. Cette situation a conduit la Commission à adopter en février 2007 un Livre vert intitulé "Révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs" et à lancer une consultation publique sur la manière de remédier aux problèmes susmentionnés, d'une part, et de simplifier et de compléter le cadre réglementaire existant, d'autre part. Le processus de consultation, clôturé avec succès, aboutira à la révision de plusieurs directives (vente de biens de consommation, vente à distance, etc.). L'ensemble de ce processus de révision a par ailleurs mis en lumière la nécessité d'instaurer à terme une nouvelle directive-cadre assurant l'harmonisation complète à l'échelon de l'UE des dispositions contractuelles applicables aux consommateurs. Pour répondre à ce besoin, la Commission européenne a présenté en octobre 2008 sa proposition de directive sur les droits des consommateurs.

Des évolutions législatives majeures interviennent simultanément dans d'autres domaines de la politique de protection des consommateurs. En ce qui concerne les services bancaires au détail, la nouvelle directive sur le crédit hypothécaire a été récemment approuvée. Les lacunes réglementaires actuelles dans le domaine de la multipropriété en temps partagé et des voyages à forfait seront comblées sous peu par de nouvelles directives. Le législateur européen cherche en outre à relever les normes de protection des consommateurs en ce qui concerne les voyages aériens et les télécommunications. De nouveaux mécanismes de réparation ou de règlement des litiges ont également été adoptés, ou sont en voie d'adoption.

**Objectifs :** Le séminaire vise tout d'abord à éclairer les acteurs du domaine de la protection des consommateurs sur l'état d'avancement du processus de révision et sur le nombre de directives qui en font l'objet, de même que sur les nouveaux instruments juridiques récemment adoptés ou en préparation. Il se veut ensuite une plateforme d'échange d'idées et d'informations entre pouvoirs publics, industrie, organisations professionnelles, monde juridique et universitaire, organismes de réglementation, juristes et associations spécialisés dans la protection des consommateurs, et autres personnes intéressées.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Le régime communautaire de protection des consommateurs : révision de l'acquis et derniers développements législatifs	12-13 mars 2009	0951501	Non	750 €*

\* 700 € en cas d'inscription et de paiement avant le 29 janvier 2009

## Le régime communautaire de protection des consommateurs (2) : développements récents concernant la sécurité générale des produits et le cadre réglementaire REACH

Responsable de projet :  
Juan Diego  
Ramírez-Cárdenas Díaz,  
Maître de conférences

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Yuna Long  
y.long@eipa.eu

**Public visé** : Ce séminaire s'adresse aux pouvoirs publics, à l'industrie, aux organisations professionnelles, au monde juridique et universitaire, aux organismes de réglementation, aux juristes et associations spécialisés dans la protection des consommateurs, et à toute autre personne intéressée.

**Description** : La sécurité des produits est l'un des principaux objectifs du programme d'action communautaire 2007-2013 dans le domaine de la protection des consommateurs. Après avoir fait l'objet d'une importante réforme dans le cadre de la stratégie 2002-2006, ce nouveau programme ambitionne une application adéquate et effective des diverses dispositions relatives à la sécurité des produits en vue de réaliser un objectif fondamental : garantir la sécurité d'un produit en toutes circonstances et faire de cette sécurité une caractéristique inhérente à tous les produits commercialisés sur le marché de l'UE. Les obligations des intervenants concernés ont été simplifiées et les mécanismes de mise en application (système d'alerte rapide et réseau sur la sécurité des produits de consommation) davantage développés dans ce but. Après plusieurs années de débats animés, les législateurs européens se sont mis d'accord en 2006 sur une proposition de grande envergure visant à réexaminer les modalités d'approbation des substances chimiques en Europe. Il incombe désormais aux entreprises de prouver que leurs produits sont sûrs avant de pouvoir les commercialiser. Baptisé REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals), le système est entré en vigueur le 1er juin 2007 – date qui marque le début d'une période de 11 ans au cours de laquelle les produits chimiques « existants » comme les produits « nouveaux » devront être examinés pour établir s'ils sont conformes aux exigences sanitaires et de sécurité. Quelque 30 000 substances chimiques actuellement utilisées ont ainsi été préenregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques au cours du second semestre 2008. Un nouveau processus, amorcé au 1er janvier 2009, assure l'enregistrement complet de tous les produits individuels à l'horizon 2010, 2013 ou 2018, selon le cas.

**Objectifs** : Dans ce contexte, le séminaire poursuit plusieurs objectifs : il vise, de manière générale, à informer les fabricants, les importateurs, les distributeurs, les détaillants et d'autres intervenants de leurs responsabilités en matière de sécurité des produits et de la teneur du cadre réglementaire REACH. Il vise plus précisément, en premier lieu, à présenter et examiner les initiatives législatives les plus récentes et d'autres mesures (sécurité des services, coopération internationale, jouets, etc.) dans le domaine de la sécurité des produits. Deuxièmement, et dans le cadre plus particulier de REACH, le séminaire familiarisera les participants avec les multiples obligations imposées par le processus d'enregistrement, en se focalisant sur les aspects pratiques et en recourant à des exemples. Il se penchera en dernier lieu sur les voies de recours possibles – et les conséquences juridiques – en cas de rejet d'une demande dans le cadre de la procédure REACH.

**Méthode** : Le séminaire s'articulera autour de présentations, de sessions de questions-réponses et de discussions.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Le régime communautaire de protection des consommateurs (2) : développements récents concernant la sécurité générale des produits et le cadre réglementaire REACH	8-9 octobre 2009	0951502	Non	750 €*

\* 700 € en cas d'inscription et de paiement avant le 27 août 2009

Responsable de projet :  
Juan Diego  
Ramírez-Cárdenas Díaz,  
Maître de conférences

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Christiane Lamesch  
c.lamesch@eipa.eu

**Public visé :** Juristes, fonctionnaires nationaux et européens travaillant plus particulièrement dans des services de médiation et de protection des consommateurs, représentants d'associations de consommateurs indépendantes, universitaires et tout professionnel intéressé par la législation alimentaire européenne.

**Description :** La législation alimentaire occupe, depuis quelques années, une place importante dans le corpus des normes juridiques européennes. Afin de restaurer la confiance des consommateurs et de garantir la viabilité financière du secteur alimentaire, les principes généraux et les composantes principales de ce domaine juridique ont été fixés dans le règlement (CE) n° 178/2002 du 28 janvier 2002. Depuis lors, le droit alimentaire européen a connu une évolution rapide et une complexité croissante, afin de répondre aux attentes des consommateurs, de suivre les progrès technologiques et de gérer d'éventuelles crises alimentaires. Ce séminaire, qui fait suite aux conférences précédemment organisées sur ce thème, se veut un cadre privilégié de discussion et d'échange de vues concernant l'état d'avancement des diverses mesures législatives en la matière, leur degré de mise en œuvre et toute initiative future.

**Méthode :** Le séminaire s'articulera autour de présentations, de sessions de questions-réponses et de discussions.

**Objectifs :** Le séminaire poursuit un double objectif : premièrement, informer les fabricants, les importateurs, les distributeurs, les détaillants et d'autres intervenants de leurs responsabilités en matière de sécurité alimentaire. Deuxièmement, offrir un forum d'échange d'idées et d'informations entre les pouvoirs publics, l'industrie, les organisations professionnelles, le monde juridique et universitaire, les organismes de réglementation, les juristes et associations spécialisés dans le droit alimentaire et la protection des consommateurs, et d'autres personnes intéressées.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Séminaire annuel : Droit alimentaire européen	26-27 novembre 2009	0950001	Non	800 €*

\* 750 € en cas d'inscription et de paiement avant le 15 octobre 2009

## L'agenda culturel européen : le programme Culture de l'Union européenne (2007-2013)

Responsable de projet :  
Cristiana Turchetti,  
*Experte nationale détachée*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Eveline Hermens  
e.hermens@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires, au personnel des organisations internationales, au monde universitaire, aux partenaires économiques et sociaux, aux ONG, et à toute autre personne intéressée dans le secteur privé, de même qu'à tout candidat éventuel à l'obtention d'un financement communautaire direct dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement.

**Description :** Le séminaire vise à donner, dans la perspective du budget de l'UE pour la période 2007-2013, un large aperçu de la stratégie et des programmes communautaires dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement avec un accent plus particulier sur les nouvelles possibilités de financement. Les participants recevront toutes les informations et les outils nécessaires pour faire le meilleur choix parmi les programmes et projets soutenus par l'UE.

**Méthode :** Combinaison de présentations, d'exposés, d'analyses de projets approuvés par la Commission européenne, d'études de cas et de travaux de groupe.

**Objectifs :** Le séminaire vise à :

- présenter les programmes de l'UE dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement ;
- donner des orientations concernant les principaux instruments de financement communautaire dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement ;
- favoriser l'échange d'idées, le recensement d'outils efficaces et de contributions utiles, et la recherche de partenaires en vue de futurs projets susceptibles de bénéficier d'un financement au titre de programmes de l'UE.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
L'agenda culturel européen : le programme Culture de l'Union européenne (2007-2013)	5-6 février 2009	0920501	Non	750 €

## Les possibilités de financement communautaire dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement

Responsable de projet :  
Cristiana Turchetti,  
Experte nationale détachée

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Eveline Hermens  
e.hermens@eipa.eu

**Public visé** : Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires, au personnel des organisations internationales, au monde universitaire, aux partenaires économiques et sociaux, aux ONG, et à toute autre personne intéressée dans le secteur privé, de même qu'à tout candidat éventuel à l'obtention d'un financement communautaire direct dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement.

**Description** : Le séminaire vise à donner, dans la perspective du budget de l'UE pour la période 2007-2013, un large aperçu de la stratégie et des programmes communautaires dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement avec un accent plus particulier sur les nouvelles possibilités de financement. Les participants recevront toutes les informations et les outils nécessaires pour faire le meilleur choix parmi les programmes et projets soutenus par l'UE.

**Méthode** : Combinaison de présentations, d'exposés, d'analyses de projets approuvés par la Commission européenne, d'études de cas et de travaux de groupe.

**Objectifs** : Le séminaire vise à :

- présenter les programmes de l'UE dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement ;
- donner des orientations concernant les principaux instruments de financement communautaire dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement ;
- favoriser l'échange d'idées, le recensement d'outils efficaces et de contributions utiles, et la recherche de partenaires en vue de futurs projets susceptibles de bénéficier d'un inancement au titre de programmes de l'UE

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les possibilités de financement communautaire dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement	20-21 avril 2009	0921601	Non	750 €

## Droit européen de l'énergie : la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz

Responsable de projet :  
Mariana Schmieder,  
Assistante de recherche

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais, français  
et allemand

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Yuna Long  
y.long@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires européens, nationaux et régionaux chargés des questions de politique énergétique, de même qu'aux représentants des organismes nationaux de réglementation. Il devrait également intéresser les fournisseurs publics de gaz et d'électricité, et les sociétés de production et de distribution d'énergie.

**Description :** Le séminaire présentera les informations les plus récentes concernant la politique européenne de l'énergie et se concentrera sur les grands défis liés à la libéralisation des marchés européens de l'électricité et du gaz – défis qui ont poussé l'UE à instaurer un plan ambitieux en matière de politique énergétique, y compris un cadre juridique exhaustif pour garantir le bon fonctionnement du marché intérieur du gaz et de l'électricité. Un accent particulier sera mis sur le troisième paquet en vue de la libéralisation (séparation des activités de production et de distribution (unbundling), transparence des prix et régulateurs nationaux), sur les avancées réalisées depuis qu'il a été proposé par la Commission européenne en 2008, et sur la création d'une Agence européenne de coordination des régulateurs nationaux en matière d'énergie.

**Méthode :** Ce séminaire de deux jours alternera présentations et discussions. Les présentations seront faites par des experts de la Commission européenne et/ou de l'Agence européenne et/ou des experts nationaux, mais les participants seront vivement encouragés à participer aux discussions. Le séminaire sera ainsi l'occasion privilégiée de partager les informations les plus récentes concernant la libéralisation et la réglementation des marchés énergétiques au sein de l'UE, et de favoriser un échange d'expériences entre participants venus de toute l'Europe.

**Objectifs :** Le séminaire vise à fournir aux participants les informations les plus récentes sur les développements au niveau du troisième paquet en vue de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, y compris la création et le fonctionnement de l'Agence européenne de coordination des régulateurs nationaux en termes de législation et de contenu. Il se veut en outre une plateforme de discussion et d'échange d'expériences concernant le fonctionnement des organismes nationaux de réglementation de l'énergie, et les avantages, inconvénients et répercussions du dernier paquet législatif de l'UE pour les fournisseurs, les producteurs et les consommateurs d'énergie.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Droit européen de l'énergie : la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz	15-16 octobre 2009	0950701	Non	700 €*

\* 650 € en cas d'inscription et de paiement avant le 3 septembre 2009

## Développements récents en matière de politiques européennes de l'environnement

Responsable de projet :  
Martin Unfried,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Esther Haenen  
e.haenen@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux décideurs et hauts responsables chargés, à tous les niveaux de l'administration des États membres de l'UE, des questions d'environnement ou relevant de domaines connexes.

**Description :** L'année 2008 a été marquée par d'importantes activités en matière de changement climatique dont la présidence française avait fait une priorité dans le domaine de l'environnement. Des négociations décisives sont intervenues dans d'autres domaines d'action tels que l'air et l'eau. Il est clairement apparu que le caractère technique de nombreux actes législatifs (I PPC notamment) rend l'expertise indispensable à Bruxelles. Le séminaire s'intéressera à des questions allant au-delà du simple vote au sein du Conseil pour faire l'analyse approfondie des récents processus d'élaboration des politiques environnementales. Deux exemples à cet égard : À quel point l'expertise des États membres est-elle importante dans le processus d'élaboration des politiques ? Quelle est l'importance actuelle et future de l'étude d'impact effectuée par la Commission elle-même dans le domaine environnemental ?

**Objectifs :** Le séminaire est l'occasion unique de réunir des fonctionnaires de tous les États membres de l'UE dans un cadre informel, et de leur donner l'occasion d'échanger leurs avis et expériences concernant les derniers développements en matière de politique environnementale de l'UE. Les participants seront invités à contribuer activement aux discussions.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Développements récents en matière de politiques européennes de l'environnement	29-30 janvier 2009	0930101	Oui	695 €

## L'élaboration des politiques environnementales et climatiques à Bruxelles

Responsable de projet :  
Martin Unfried,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Winy Curfs  
w.curfs@eipa.eu/  
Esther Haenen  
e.haenen@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires des administrations nationales et régionales, et au personnel des organisations non gouvernementales et des universités dont l'activité est liée à la politique environnementale et climatique de l'UE, ou à son suivi. Il est destiné aux débutants comme aux fonctionnaires désireux d'actualiser leurs connaissances de la législation et du processus décisionnel.

**Description :** Le séminaire fournira des informations sur l'agenda actuel de la politique dans le domaine du climat, et sur les derniers développements liés aux directives et règlements dans le domaine de l'environnement. Ces éléments serviront de toile de fond à un examen approfondi du rôle des procédures, des institutions, des groupes de travail et des comités dans ces deux domaines. Comment mieux comprendre et influencer le processus décisionnel en matière d'environnement, et quels sont les aspects qui touchent directement notre propre travail ? Quelles sont les particularités de la DG Environnement, des groupes de travail du Conseil et de la commission « Environnement » du Parlement européen ? Et surtout, pour les experts nationaux : comment les directives sont-elles négociées au sein des groupes de travail du Conseil ? De quelle façon le cadre décisionnel a-t-il évolué ? Comment les commissaires et les fonctionnaires de la Commission, les groupes de travail du Conseil et le COREPER réagissent-ils au nouvel agenda urgent du changement climatique ?

**Objectifs :** Le séminaire se concentrera sur des exemples tirés de la législation récente et sur le rôle des acteurs et des institutions dans le processus décisionnel. Il se veut interactif et proposera à cette fin des exercices de simulation basés sur la législation environnementale récente. Le séminaire fournira en outre une documentation actualisée concernant les propositions de politique, les groupes de travail et les comités, ainsi que sur les principaux contacts et sources d'information dans le domaine de l'environnement.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
L'élaboration des politiques environnementales et climatiques à Bruxelles	23-24 mars 2009 12-13 octobre 2009	0930901 0930902	Oui Oui	650 € 650 €

Responsable de projet :  
Cristina Coteanu,  
Chargée de cours

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Stéphanie Gemnig  
s.gemnig@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse à toutes les catégories de praticiens du droit, aux experts et à toute personne intéressée appartenant à des organisations du secteur privé ou non gouvernementales.

**Description et objectifs :** Le séminaire se penchera sur les règles et initiatives les plus récentes visant à améliorer l'application du droit européen de l'environnement, parmi lesquelles la convention de Strasbourg sur la protection de l'environnement par le droit pénal, la convention de Lugano relative à la responsabilité civile des dommages résultant d'activités dangereuses pour l'environnement, et la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information. La participation publique au processus décisionnel et l'accès à la justice sur les questions d'environnement mettent en évidence le rôle déterminant des acteurs judiciaires dans l'application du droit environnemental. La formation devrait sensibiliser les praticiens du droit au rôle clé joué par le pouvoir judiciaire dans l'instauration d'un développement durable. En favorisant l'échange de bonnes pratiques, le séminaire permettra de mieux comprendre les défis liés à la mise en œuvre du droit national, européen et international en matière d'environnement, et améliorera ainsi les connaissances des participants à cet égard.

**Méthode :** Des experts, fonctionnaires de la Commission européenne et des administrations centrales nationales pour la plupart, mais également des juristes privés, feront des exposés sur des sujets d'intérêt particulier et engageront le débat avec les participants.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Droit de l'environnement	21-22 septembre 2009	0953101	Non	700 €*

\* 650 € en cas d'inscription et de paiement avant le 10 août 2009

Responsable de projet :  
Cristiana Turchetti,  
Experte nationale détachée

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Eveline Hermens  
e.hermens@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires, au personnel des organisations internationales, des universités et des ONG, et à toute personne du secteur privé participant à la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière de lutte contre la discrimination et d'interdiction de toute forme de discrimination directe ou indirecte.

**Description :** Suite au Livre vert consacré à « l'égalité et à la non-discrimination dans une Europe élargie », la Commission propose une stratégie visant à promouvoir de façon positive et active la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous. L'un des objectifs principaux de cette stratégie est de garantir une protection juridique efficace contre la discrimination sur le territoire de l'Union grâce à la transposition par tous les États membres de l'intégralité de la législation communautaire en la matière. Le séminaire présentera la stratégie de la Commission européenne selon divers points de vue et approches. Cette formation de deux jours s'articule en deux parties.

La première journée comprendra :

- la description et la comparaison des plans d'action nationaux développés par différents États membres dans le cadre de la stratégie de la Commission européenne en vue d'intensifier la mise en œuvre effective du principe de non-discrimination et de promouvoir son intégration dans toutes les politiques communautaires ;
  - la présentation du cadre juridique européen et des directives anti-discrimination.
- La seconde journée portera sur :
- l'agenda social européen ;
  - les possibilités financières au niveau de la Commission européenne, les instruments de financement et les appels d'offres dans le domaine de l'égalité et de la non-discrimination ;
  - le règlement financier et un guide technique pour la présentation des propositions pertinentes.

**Méthode :** Combinaison de présentations, d'exposés, d'études de cas et d'analyses de projets approuvés par la Commission européenne.

**Objectifs :** Le séminaire vise à :

- présenter la stratégie de non-discrimination de la Commission européenne et comparer les mesures adoptées dans certains États membres en vue de sa mise en œuvre ;
- donner des orientations concernant les subventions, projets, programmes et possibilités financières communautaires dans le domaine de la lutte contre la discrimination ;
- donner des indications sur la manière de présenter une proposition de projet ;
- doter les participants d'une vision claire des nouveaux outils et approches facilitant la promotion de l'égalité des chances, la valorisation de la diversité et l'obtention de résultats concrets dans la lutte contre la discrimination. Les participants recevront toutes les informations et les outils dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans ce contexte.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La contribution de la stratégie de l'UE dans la lutte contre la discrimination	5-6 octobre 2009	0920801	Non	750 €

## L'Europe et les pays en développement : l'élaboration de la politique de coopération technique à Bruxelles

Responsable de projet :  
Cristiana Turchetti,  
*Experte nationale détachée*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Belinda Vetter  
b.vetter@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires, au personnel des organisations internationales, des universités, des agences de développement des États membres, des institutions internationales de financement et des ONG, et à toute autre personne intéressée par les programmes de développement de l'Union européenne.

**Description :** L'UE est le principal bailleur de fonds en matière de financement du développement, puisqu'elle représente plus de la moitié du total mondial ; les institutions européennes assurent la gestion directe d'un sixième environ de ce montant.

Le séminaire vise à donner un large aperçu des politiques de développement et de coopération technique de l'UE. Les trois services compétents au sein de la Commission – la DG Développement, le Service d'aide humanitaire (ECHO) et l'Office de coopération EuropAid – seront présentés avec une description détaillée de leurs activités, instruments, fonds, possibilités financières, appels d'offres et procédures de passation de marchés.

**Méthode :** Combinaison de présentations, d'exposés, d'analyses de projets approuvés par la Commission européennes, d'études de cas et de travaux de groupe.

**Objectifs :** Ce séminaire vise à :

- présenter la stratégie communautaire en matière de développement et de coopération technique ;
- donner des orientations concernant les possibilités de financement communautaire de programmes et de projets ;
- favoriser l'échange d'idées, le recensement d'outils efficaces et de contributions utiles, et la recherche de partenaires en vue de futurs projets éligibles au titre de l'aide communautaire au développement ;
- donner aux participants les informations dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans les programmes communautaires de développement.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
L'Europe et les pays en développement : l'élaboration de la politique de coopération technique à Bruxelles	4-5 juin 2009	0923401	Non	750 €

## Droit bancaire et financier européen : réponse à la tourmente financière de 2008

Responsable de projet :  
Rita Beuter,  
Experte principale

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Noëlle Debie  
n.debie@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse à toute personne participant à la mise en œuvre des services financiers européens ou de la législation de l'UE dans ce secteur, aux régulateurs et aux contrôleurs, ainsi qu'aux juristes et praticiens d'un large éventail d'institutions financières opérant dans ce domaine.

**Description :** Les développements observés depuis quelques années et la tourmente qui a secoué les marchés en 2008 relancent l'idée qu'il faut repenser le niveau et le degré de réglementation financière, assurer une convergence en termes de contrôles et veiller à davantage de coopération globale pour faire face à l'effondrement apparent de nombreux produits et marchés qui avaient pourtant semblé sûrs au cours des dix dernières années. Un nouvel appel en faveur d'une réglementation plus efficace se fait clairement entendre dans de nombreux secteurs, tandis que certaines institutions financières (banques) s'efforcent d'empêcher des réglementations plus rigoureuses (et nouvelles).

**Méthode :** Le séminaire proposera à la fois des exposés et des présentations par des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et de la Banque centrale européenne (BCE), des universitaires et des praticiens. Une documentation de base sera également fournie.

**Objectifs :** Au vu des événements récents, le séminaire se penchera sur les nouvelles règles pour la protection des déposants, sur les nouvelles méthodes de valorisation et sur le rôle des agences de cotation. Il examinera également les moyens d'éviter le risque systémique lié à l'effondrement et au sauvetage subséquent de certains établissements. Les nouveaux développements survenant au cours des mois précédant le séminaire seront également abordés.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Droit bancaire et financier européen : réponse à la tourmente financière de 2008	18-19 juin 2009	0930001	Non	850 €

## La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Responsable de projet :  
Rita Beuter,  
Experte principale

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Noëlle Debie  
n.debie@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire revêt un intérêt majeur et une très grande pertinence pour tous ceux qui participent à des actions visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le cadre d'institutions bancaires et financières, les régulateurs, les juristes, les comptables, les consultants, etc.

**Description :** La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est désormais une priorité politique de l'Union européenne. Des développements récents sont à l'origine de l'inclusion du financement du terrorisme parmi les thèmes abordés par le séminaire, lequel se concentrera donc sur la directive européenne relative au blanchiment d'argent et sur les initiatives en matière de financement du terrorisme. Il examinera également le rôle de différents acteurs tels que le coordinateur anti-terroriste de l'Union européenne, les services de renseignements financiers et Europol.

**Méthode :** Le séminaire s'articulera autour d'exposés suivis de discussions, et d'études de cas. Une documentation de base est également fournie.

**Objectifs :** Le séminaire portera sur les efforts actuellement déployés pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris certaines formes de coopération et d'échange d'informations entre les secteurs public et privé, et entre les États membres de l'UE (et les pays tiers). Il s'intéressera également aux évolutions et à la mise en œuvre de la législation européenne, et aux politiques en vigueur.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	29-30 octobre 2009	0933101	Non	850 €

## La gouvernance d'entreprise dans une perspective européenne

Responsable de projet :  
Rita Beuter,  
Experte principale

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Noëlle Debie  
n.debie@eipa.eu

**Public visé :** Toutes les personnes concernées, tant dans le secteur public que dans le secteur privé (services financiers), par la gouvernance d'entreprise et le droit des sociétés, les agents chargés de faire respecter les règles dans ce domaine, les juristes et les fonctionnaires des organismes de réglementation sont invités à participer à ce débat animé et d'actualité.

**Description :** La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des règles en vertu desquelles les membres du conseil d'administration et la direction d'une entreprise sont tenus pour responsables de leurs actions et doivent en répondre. Elle exige de la part de l'entreprise de la discipline, de la transparence, de l'indépendance, de la responsabilisation, de la responsabilité, y compris sociale, et de l'équité. La divulgation en temps voulu d'informations précises concernant les aspects clés de l'entreprise – sa situation financière, sa performance, son régime de propriété et les mesures adoptées en matière de gouvernance notamment – fait partie intégrante de cette gouvernance, qui inclut également le respect des obligations légales et réglementaires.

**Méthode :** Le séminaire donnera un aperçu des développements récents au sein de l'UE, étayé par des commentaires de représentants de la Commission européenne et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), de praticiens et d'universitaires. Il fera appel à des exposés et à des études de cas. Une documentation de base sera également fournie.

**Objectifs :** Ce séminaire couvre un champ thématique extrêmement large qui inclut le droit des sociétés, la comptabilité et l'audit, les services financiers (services d'investissement et services du capital), les questions liées à l'atténuation des risques et la « bonne gouvernance » au sens le plus large. Il examinera ce qui a été réalisé à ce jour et ce qui peut encore être attendu en termes d'initiatives réglementaires ou législatives dans le domaine de la gouvernance d'entreprise.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La gouvernance d'entreprise dans une perspective européenne	10-11 décembre 2009	0932101	Non	850 €

Responsable de projet :  
William Bull,  
Chargé de recherche

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et allemand

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Juliette Mollicone-Boussuge  
j.boussuge@eipa.eu

**Public visé** : Le séminaire s'adresse aux magistrats, aux juristes privés et aux fonctionnaires nationaux, européens et internationaux qui souhaitent en savoir davantage sur l'état d'avancement, le contenu et les répercussions de la proposition de règlement instituant le brevet communautaire.

**Description** : Le séminaire s'intéressera essentiellement au concept de brevet à l'échelle de l'UE tel que proposé pour la première fois en 2000 sous la forme d'un règlement. Les participants auront un aperçu détaillé de la situation (envisagée) avant et après l'introduction de cet instrument, et des conséquences probables des litiges dans ce domaine. Un parallèle sera établi avec l'expérience des marques et dessins ou modèles communautaires, ainsi qu'avec la proposition d'accord sur le règlement des litiges en matière de brevets.

**Méthode** : Combinaison de présentations, de discussions avec les participants et d'études de cas.

**Objectifs** : Le séminaire a pour but de permettre aux participants d'acquérir une connaissance théorique et pratique approfondie de la nature et des effets du brevet communautaire, et de susciter le débat sur ses ramifications probables.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Marché intérieur : les brevets communautaires	26-27 mars 2009	0950601	Non	750 €*

\* 700 € en cas d'inscription et de paiement avant le 12 février 2009

Responsables de projet :  
William Bull,  
Chargé de recherche  
Mariana Schmieder,  
Assistante de recherche

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Juliette Mollicone-Boussuge  
j.boussuge@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires, aux experts et aux juristes privés des États membres travaillant dans le domaine de la libre circulation des professionnels et des services, et de la migration, et plus particulièrement concernés par la reconnaissance des qualifications.

**Description :** Ce séminaire de deux jours vise à expliquer les origines, les raisons et les règles de la reconnaissance mutuelle des diplômes, afin de doter les participants de bases solides pour gérer cette problématique. L'accent sera mis sur les évolutions législatives récemment intervenues dans l'UE, et sur la jurisprudence en matière de reconnaissance de diplômes, de qualifications et d'autres titres étrangers, ainsi que sur les modalités du processus de reconnaissance mutuelle dans les États membres en vertu de la directive 2005/36/CE.

**Méthode :** Le séminaire comprendra des présentations, des discussions et des ateliers, et servira ainsi de plateforme pour la mise en commun des connaissances et expériences d'experts et de participants venus de toute l'Europe et, partant, pour l'échange d'idées, d'avis et de conseils en matière de reconnaissance mutuelle des diplômes.

**Objectifs :** Le séminaire poursuit un double but : premièrement, fournir aux participants des informations précises et actualisées concernant la reconnaissance mutuelle des diplômes et la mise en œuvre de la directive 2005/36/CE ; et, deuxièmement, leur permettre d'échanger des conseils et des idées pratiques à ce sujet, notamment dans les cas où les règles nationales diffèrent des directives pertinentes.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La reconnaissance mutuelle des diplômes	12-13 octobre 2009	0953201	Non	725 €

\*675 € en cas d'inscription et de paiement avant le 31 août 2009

## La mise en œuvre de la directive sur les services : quels enjeux pour les régions ?

Responsable de projet :  
Gracia Vara Arribas,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Barcelone (ES)

Langues :  
Anglais et espagnol

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Natalia Doménech García  
n.doménech@eipa-ecr.com

**Public visé** : Fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux, entreprises publiques et privées, magistrats, juristes, consultants et universitaires. Le séminaire s'adresse, de manière générale, à tous les professionnels appelés à pratiquer les nouvelles règles en matière de services, qu'ils soient prestataires de services pour le compte des pouvoirs publics ou qu'ils soient impliqués dans la fourniture de services à ces derniers.

**Méthode** : Combinaison d'exposés, de discussions, de travaux de groupe, d'échanges d'expériences, d'exercices spécifiques et d'exemples pratiques concernant la mise en œuvre de la directive.

**Objectifs** : Le séminaire sera axé sur les questions qui présentent actuellement de l'intérêt pour les régions et villes européennes, et notamment sur la directive relative aux services, dont les dispositions sont particulièrement complexes. Dans le droit fil des objectifs de la Stratégie de Lisbonne et de la volonté d'améliorer la compétitivité et d'accélérer le développement économique en vue de créer au sein de l'espace européen la plus grande économie basée sur le savoir à l'horizon 2010, la directive associe le droit d'établissement et le droit de fournir des services à l'exigence d'une sécurité juridique visant à promouvoir, en bref, des services de meilleure qualité pour les utilisateurs. La directive aura un impact particulier à l'échelon régional, et plus précisément dans les domaines de la coopération territoriale et transfrontalière, puisqu'elle pourrait toucher des secteurs relevant de la juridiction et de la compétence infranationales. Une mise en œuvre correcte et une coordination adéquate s'imposent donc à ce niveau pour garantir la transparence et l'absence de discrimination de la part des autorités administratives. Une transposition optimale (processus dont le délai vient à échéance en décembre 2009) facilitera les procédures et étayera la réussite des projets communautaires de coopération territoriale, ainsi que l'ouverture des marchés à la participation des PME. Les futures évolutions législatives nous montreront si les autorités européennes régionales et locales sont préparées, ou non, à cette simplification de grande envergure et à la coordination qu'elle implique.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La mise en œuvre de la directive sur les services : quels enjeux pour les régions ?	Juin 2009	0960301	Non	750 €*
Sobre La Directiva de Servicios : Consecuencias para las CCAA	Mars 2009	0960401	Non	750 €**

\* Juin 2009 (international ANG-ESP)

\*\* Juin 2009 (international ANG-ESP)

## Conformité aux règles européennes actuelles en matière de marchés publics

Responsable de projet :  
Gracia Vara Arribas,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Barcelone (ES)

Langue :  
Espagnol

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Natalia Doménech García  
n.domenech@eipa-ecr.com

**Public visé** : Fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux, entreprises publiques et privées, magistrats, juristes, consultants et universitaires. Le séminaire s'adresse, de manière générale, à tous les professionnels appelés à pratiquer les nouvelles règles en matière de passation de marchés publics, qu'il s'agisse de conclure des contrats pour le compte des pouvoirs publics ou de leur fournir des biens et des services.

**Méthode** : Combinaison d'exposés, de discussions, de travaux de groupe, d'échanges d'expériences, d'exercices spécifiques et d'études de cas portant sur la pratique des marchés publics.

**Objectifs** : Le séminaire a pour objectif principal de présenter et d'expliquer en termes simples et accessibles les directives européennes en matière de passation de marchés publics, que tous les organismes publics de l'UE sont tenus de respecter lorsque leurs achats dépassent les seuils fixés. Les exposés mettront plus particulièrement l'accent sur les répercussions des directives en Espagne.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Conformité aux règles européennes actuelles en matière de marchés publics	25-26 février 2009	0965001	Non	750 €
	3-4 juin 2009	0965002	Non	750 €
	11-12 nov. 2009	0965005	Non	750 €

## Séminaire introductif et pour praticiens : Règles, politique et pratiques européennes en matière de marchés publics

Responsable de projet :  
Rita Beuter,  
Experte principale

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Dorina Claessens  
d.claessens@eipa.eu

**Public visé** : Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux, aux représentants d'autres organismes publics des États membres de l'UE et des pays associés, et aux fonctionnaires des institutions européennes désireux de se familiariser avec les règles, la politique et les pratiques européennes des marchés publics, ainsi qu'à toute autre personne travaillant dans ce domaine.

**Description** : Le séminaire couvrira les principes et les procédures de la politique européenne des marchés publics en mettant l'accent sur les directives et la jurisprudence pertinentes, et la mise en œuvre du régime des marchés publics. Il abordera les aspects internationaux de la politique communautaire des marchés publics et les nouvelles initiatives dans ce domaine.

**Méthode** : Le séminaire s'articulera autour d'exposés, de discussions et d'études de cas sur la pratique concrète des marchés publics qui seront examinées en groupes de travail.

**Objectifs** : L'objectif principal de ce séminaire introductif et pour praticiens est de présenter et d'expliquer de manière accessible les règles et principes communautaires en matière de marchés publics, et de sensibiliser les participants aux pratiques professionnelles dans ce domaine. Un atelier interactif est également prévu pour l'étude de cas spécifiques. Le séminaire offrira surtout aux participants une plateforme privilégiée pour partager leurs expériences et leurs préoccupations en rapport avec les marchés publics.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Règles, politique et pratiques européennes en matière de marchés publics	17-19 fév. 2009 <sup>a</sup>	0930801	Non	1050 €
	29 sept.– 1er oct. 2009 <sup>a</sup>	0930802	Non	1050 €

- a Avant la tenue du séminaire, l'IEAP proposera le 16 février et le 28 septembre 2009, une introduction aux marchés publics européens destinée à ceux qui n'ont qu'une expérience limitée, voire aucune expérience, dans ce domaine. Ces introductions d'un jour auront lieu pour autant que la demande soit suffisante. Les droits d'inscription pour le séminaire de quatre jours (introduction de base + séminaire introductif et pour praticiens) sont fixés à 1400 €.
- b Une version standard d'une journée peut également être organisée sur demande, sous réserve d'un nombre suffisant de participants, au prix de 495 € par personne.

Responsables de projet :  
 Rita Beuter,  
*Experte principale*  
 Liisa Zander,  
*Chargée de recherche*

Lieu :  
 Maastricht (NL)

Langue :  
 Anglais

Pour de plus amples  
 informations,  
 veuillez contacter :  
 Dorina Claessens  
 d.claessens@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire devrait tout particulièrement intéresser les décideurs, les juristes et les fonctionnaires des administrations nationales, régionales et locales, d'autres organismes publics des États membres de l'UE, des institutions européennes et des pays candidats. Il devrait également intéresser le secteur privé.

**Description :** Les questions de durabilité, qui prennent pour fondement juridique les directives européennes en matière de marchés publics, constituent désormais une préoccupation prioritaire. Le séminaire abordera l'intégration des considérations environnementales et sociales dans la passation de marchés publics en Europe dans une perspective à la fois juridique et pratique.

**Méthode :** Ce séminaire proposera une combinaison de présentations et de discussions tout en se penchant sur des cas et des expériences spécifiques.

**Objectifs :** Le séminaire examinera les options en matière d'intégration des considérations sociales et environnementales dans le processus de passation de marchés publics. Plusieurs États membres ayant adopté des stratégies axées sur la durabilité dans ce domaine, les participants auront également l'occasion d'analyser et d'évaluer les bonnes pratiques en vigueur dans différents pays européens.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les marchés publics durables	20-21 avril 2009	0930806	Non	850 €

Responsables de projet :  
 Rita Beuter,  
*Experte principale*  
 Liisa Zander,  
*Chargée de recherche*

Lieu :  
 Maastricht (NL)

Langue :  
 Anglais

Pour de plus amples  
 informations,  
 veuillez contacter :  
 Dorina Claessens  
 d.claessens@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux fonctionnaires des États membres de l'UE, des pays candidats et des institutions européennes. Il devrait également intéresser l'industrie et les prestataires de services du secteur de la défense, les universitaires, les juristes et toute personne travaillant dans ce domaine.

**Méthode :** Le séminaire s'articulera autour d'une série de présentations par des fonctionnaires, des universitaires et d'autres experts, qui seront suivies de discussions. Les participants seront encouragés à prendre part aux échanges de vues et d'expériences.

**Objectifs :** Le séminaire abordera la passation des marchés publics en matière de défense dans le contexte des développements récents, dont il examinera les répercussions pour les États membres et l'industrie de l'UE. Il se penchera plus particulièrement sur les initiatives de la Commission européenne et de l'Agence européenne de défense (EDA) en vue de l'ouverture des marchés nationaux de défense à la concurrence paneuropéenne.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les marchés publics européens de la défense	11-12 mai 2009 26-27 oct. 2009	0930803 0930804	Non Non	850 € 850 €

## Développements récents en matière de marchés publics européens : réforme des procédures de recours et jurisprudence

Responsable de projet :  
Rita Beuter,  
*Experte principale*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Dorina Claessens  
d.claessens@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire intéressera les professionnels du droit tels que les avocats et les magistrats, les décideurs, les fonctionnaires, les universitaires et le secteur privé.

**Description :** La directive modificative concernant les recours en matière de passation des marchés publics, entrée en vigueur en janvier 2008, doit être mise en œuvre par les États membres avant décembre 2009. Elle vise à améliorer l'efficacité des procédures de recours concernant l'attribution des marchés publics. Le séminaire fera l'évaluation de ses principales innovations, à savoir le délai suspensif de type « standstill » et la réponse aux pratiques illégales d'attributions de marchés de gré à gré. Une attention particulière sera accordée à la jurisprudence récente de la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE) dans le domaine des marchés publics, y compris en ce qui concerne les recours.

**Méthode :** S'articulant autour de présentations et de discussions, le séminaire encouragera une participation active et le partage d'expériences.

**Objectifs :** Le séminaire sera axé sur la directive modificative concernant les recours et sur sa mise en œuvre dans les États membres. Au vu de l'importance et de l'influence croissantes de la jurisprudence de la CJCE en matière de politique européenne de passation de marchés publics, il se penchera également sur la jurisprudence récente dans ce domaine.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Développements récents en matière de marchés publics européens : réforme des procédures de recours et jurisprudence	4-5 juin 2009	0930805	Non	850 €

## Politique et pratique des aides d'État dans la Communauté européenne : une approche intégrée et interactive

Responsables de projet :  
Mihalis Kekelekis,  
Chargé de cours  
Phedon Nicolaides,  
Professeur d'économie

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Winy Curfs  
w.curfs@eipa.eu

**Public visé :** Fonctionnaires des administrations centrales et locales, et dirigeants d'entreprises publiques participant à la formulation et à la mise en œuvre des régimes d'aides d'État. Ce séminaire est également ouvert aux chefs d'entreprises susceptibles de bénéficier de ce type d'aide.

**Description :** L'atelier de base, d'une durée de deux jours, s'articule autour de présentations et de discussions de groupe. Son contenu est fixe et couvre les principes du traité, la jurisprudence et les lignes directrices de la Commission.

**Méthode :** Le séminaire fait appel à une combinaison d'exposés, d'études de cas et de discussions de groupe pour communiquer les connaissances et favoriser le partage des expériences et l'apprentissage mutuel. Les orateurs seront des fonctionnaires des institutions européennes et des administrations des États membres, des membres du personnel de l'IEAP et des praticiens.

**Objectifs :** Cet atelier vise à l'analyse approfondie de l'interprétation et de l'application des règles du traité et du règlement général d'exemption par catégorie, ainsi que des cadres, lignes directrices et communications développés par la Commission au fil des années. Les principales décisions de la Commission et les arrêts pertinents de la Cour seront examinés afin de permettre aux participants de mieux appréhender les facteurs qui sous-tendent ces décisions. L'atelier offrira également une plateforme pour la comparaison des expériences nationales en matière d'octroi d'aides d'État. Cette information est systématiquement mise à jour après chaque séminaire.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Politique et pratique des aides d'État dans la Communauté européenne : une approche intégrée et interactive	2-3 mars 2009 15-16 oct. 2009	0931201 0931204	Oui Oui	875 € 875 €

## Les procédures et l'application des règles en matière d'aides d'État et le système SANI Atelier d'introduction aux principes des aides d'État

Responsable de projet :  
Mihalis Kekelekis,  
Chargé de cours

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Winy Curfs  
w.curfs@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire vise à répondre aux besoins des cadres moyens et supérieurs aux différents niveaux de l'administration et des autorités locales, des fonctionnaires des entreprises publiques, des représentants des associations commerciales et professionnelles, des juristes et des économistes.

**Description / Objectifs :** Le séminaire a pour but de faire l'analyse approfondie de l'interprétation et de l'application de ces règles de procédure. Il examinera de près des thèmes tels que la récupération des aides, qui constitue un point faible de l'application, les droits des tiers et l'application des règles régissant les aides d'État par les juridictions nationales. Le séminaire se veut également une plateforme pour la comparaison des expériences nationales concernant les dispositions administratives relatives à la notification et à l'enregistrement des aides, et l'exécution des décisions en matière de récupération. Un exercice en groupe est également prévu, qui portera sur l'appréciation de cas combinant aides d'État et Fonds structurels. Enfin, le séminaire proposera – en coopération avec la Commission européenne – une formation à vocation pratique axée sur le processus de notification. Cette formation sera assurée par des fonctionnaires de la Commission et des représentants nationaux. Outre une présentation du système SANI, qui pose (encore) des problèmes pratiques aux utilisateurs, le séminaire fera le point sur les principales questions et difficultés rencontrées lors de la réception/gestion d'une notification. Les fonctionnaires de la Commission présenteront les objectifs de la Commission dans le cadre de propositions de bonnes pratiques. Par ailleurs, des représentants des administrations nationales feront part de leurs expériences et points de vue concernant ce processus.

**Méthode :** Ce séminaire fait appel à une combinaison d'exposés, d'études de cas et de discussions de groupe pour communiquer les connaissances et favoriser le partage des expériences et l'apprentissage mutuel. Les orateurs seront des fonctionnaires des institutions européennes et des administrations des États membres, des membres du personnel de l'IEAP et des praticiens.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les procédures et l'application des règles en matière d'aides d'État et le système SANI – Atelier d'introduction aux principes des aides d'État	6-8 avril 2009 25-27 nov. 2009	0931202 0931205	Oui Oui	1025 € <sup>a</sup> 1025 € <sup>b</sup>

a Séminaire : 7-8 avril. Atelier d'introduction : 6 avril

b Séminaire : 26-27 novembre. Atelier d'introduction : 25 avril

## Séminaire avancé sur les aides d'État et Forum de Maastricht sur les aides d'État

Responsables de projet :  
Mihalis Kekelekis,  
Chargé de cours  
Phedon Nicolaïdes,  
Professeur d'économie

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Winny Curfs  
w.curfs@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire avancé présente un intérêt particulier pour les décideurs et les praticiens qui participent à la formulation et à la mise en œuvre des régimes d'aides d'État, ainsi que pour les juristes et les dirigeants d'entreprise opérant dans le cadre du régime communautaire des aides d'État.

Le Forum de Maastricht sur les aides d'État, axé cette année sur les aides de minimis, vise à permettre aux participants de débattre de questions d'intérêt commun et de recenser les solutions éventuelles. Les délibérations du Forum seront publiées dans des comptes rendus largement diffusés.

**Méthode :** Le séminaire avancé entend rassembler des fonctionnaires nationaux et communautaires de haut niveau en vue d'aborder des thèmes tels que :

- les développements stratégiques et juridiques dans le domaine des aides d'État ;
- la jurisprudence récente concernant le concept des aides d'État et les procédures de notification et de récupération de ces aides ;
- l'évaluation économique des aides d'État et la notion de défaillance du marché ;
- les services d'intérêt économique général ;
- l'appui aux institutions financières.

L'accent sera mis sur la présentation de cas concrets, sur une analyse rigoureuse et sur un échange informel d'informations et d'expériences.

**Description / Objectifs :** Le but de ce séminaire avancé est d'examiner les principaux développements intervenus récemment au niveau de la politique européenne des aides d'État, et les défis à relever dans ce domaine. S'ils veulent concevoir des régimes valables en matière d'aides d'État, les États membres doivent non seulement veiller à interpréter correctement les exigences juridiques communautaires, mais également bien saisir l'approche adoptée par la Commission. Une analyse fondée sur des études de cas et un échange d'expériences avec des fonctionnaires des institutions européennes et des États membres s'avèrent indispensables à cette fin.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Séminaire avancé sur les aides d'État et Forum de Maastricht sur les aides d'État	25-26 juin 2009	0931203	Non	875 €

Responsables de projet :  
 Mihalís Kekelekiś,  
 Chargé de cours  
 Phedon Nicolaides,  
 Professeur d'économie

Lieu :  
 Maastricht (NL)

Langue :  
 Anglais

Pour de plus amples  
 informations,  
 veuillez contacter :  
 Winny Curfs  
 w.curfs@eipa.eu

**Public visé :** La Master Class s'adresse aux fonctionnaires qui ont déjà une bonne maîtrise des questions d'aides d'État, mais qui souhaitent améliorer leurs connaissances et aptitudes à déterminer si une mesure publique particulière comporte une aide d'État, et à élaborer des régimes d'aides d'État compatibles avec les règles communautaires. La Master Class prend pour base les décisions importantes de la Commission et les arrêts récemment rendus par la Cour.

**Description :** La Master Class sera dirigée par des experts de l'IEAP spécialisés dans les aides d'État et dotés d'une vaste expérience de travail avec des administrations publiques. La langue de travail sera l'anglais. Un dossier d'information complet sera préparé par l'IEAP à l'intention des participants.

**Méthode :**

- analyse de haut niveau : plusieurs cas feront l'objet d'un examen critique et approfondi ;
- aptitudes pratiques : la Master Class vise à permettre l'acquisition de connaissances qui revêtent une utilité immédiate pour l'exécution des tâches courantes des fonctionnaires en charge des aides d'État ;
- groupe restreint : le nombre de participants sera limité pour permettre une réelle interaction ;
- attention personnelle : la taille réduite du groupe garantit la possibilité de débattre de préoccupations individuelles ;
- bonnes pratiques : les participants feront un apprentissage mutuel des difficultés rencontrées et des solutions trouvées par les autorités chargées des aides d'État dans différents États membres.

**Objectifs :** La Master Class propose une approche innovante dans la mesure où elle invite les participants à présenter, en vue d'une discussion, des exemples de dossiers en cours. Les participants seront dès lors tenus, premièrement, d'envoyer à l'avance un résumé du cas qu'ils souhaitent présenter et, deuxièmement, de considérer comme confidentiels tous les documents et informations communiqués durant la Master Class (les cas exposés par les participants ne seront pas diffusés en dehors de l'IEAP).

Le nombre de participants sera limité à un maximum de 15 personnes en vue de faciliter la discussion et d'optimiser les effets d'apprentissage. La priorité sera donnée à des candidats ayant participé aux séminaires sur les aides d'État.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Master Class sur les aides d'État et analyse de cas	2-3 juillet 2009 10-11 déc. 2009	0931207 0931208	Oui	955 €

Responsables de projet :  
Martin Unfried,  
Maître de conférences  
Maria Kleis,  
Assistante de recherche

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Winy Curfs  
w.curfs@eipa.eu

**Public visé** : Fonctionnaires des ministères centraux et/ou d'autres autorités en charge des questions de protection de l'environnement, et gestionnaires d'entreprises publiques ou privées appelés à participer à la formulation et à la mise en œuvre de régimes d'aides d'État dans le domaine de l'environnement.

**Description** : Ce séminaire de deux jours présente le nouvel encadrement communautaire des aides d'État pour la protection de l'environnement, ainsi que les objectifs et les développements de la politique environnementale de l'Union européenne. L'introduction sera suivie de l'analyse approfondie d'une série d'aspects visés par ces lignes directrices tels que l'écotaxe, l'éco-innovation et l'énergie renouvelable. Le séminaire se veut également une plateforme de discussion ouverte avec des représentants de la Commission et des experts externes au sujet de l'application du critère de mise en balance aux aides d'État pour la protection de l'environnement.

**Méthode** : Le séminaire combine différentes méthodes de formation. Les exposés seront faits par des experts de l'IEAP, des fonctionnaires de la Commission, des représentants des États membres et d'autres spécialistes, offrant ainsi un large éventail de points de vue et de perspectives. Chacun des orateurs aura préparé une importante documentation à distribuer aux participants, tandis que l'IEAP leur fournira le dossier d'information complet dont ils auront besoin pour le séminaire.

**Objectifs** : Le séminaire permettra aux participants d'acquérir une connaissance approfondie du nouvel encadrement communautaire des aides d'État pour la protection de l'environnement, qui sera adopté sous peu, et des politiques environnementales qui lui sont associées.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les aides d'État pour la protection de l'environnement	2-3 avril 2009	0931206	Non	795 €

Responsables de projet :  
 Mihalis Kekelekis,  
 Chargé de cours  
 Maria Kleis,  
 Assistante de recherche

Lieu :  
 Maastricht (NL)

Langue :  
 Anglais

Pour de plus amples  
 informations,  
 veuillez contacter :  
 Winny Curfs  
 w.curfs@eipa.eu

**Public visé :** Fonctionnaires des ministères centraux et/ou d'autres autorités en charge des questions de transport, et gestionnaires d'entreprises publiques ou privées appelés à participer à la formulation et à la mise en œuvre de régimes d'aides d'État dans ce secteur. Le séminaire est également ouvert aux dirigeants d'entreprises privées susceptibles de bénéficier de ce type d'aide.

**Description :** Ce séminaire de deux jours décrit les objectifs et les développements dans le secteur du transport, et aborde l'application des principes de base définis dans la législation communautaire relative aux aides d'État. Un certain nombre d'aspects feront ensuite l'objet d'une analyse plus poussée : le transport urbain, l'investissement dans le matériel roulant et l'infrastructure, les aides d'État aux ports maritimes, le financement des services publics, etc.

**Méthode :** Le séminaire combine plusieurs méthodes de formation. Les exposés seront faits par des experts de l'IEAP, des fonctionnaires de la Commission et des représentants des États membres, offrant ainsi un large éventail de points de vue et de perspectives. Chacun des orateurs aura également préparé une importante documentation à distribuer aux participants, tandis que l'IEAP leur fournira le dossier d'information complet dont ils auront besoin pour le séminaire.

**Objectifs :** Ce séminaire a pour but de permettre aux participants d'acquérir une connaissance approfondie de la notion d'aides d'État dans le secteur du transport. Il devrait familiariser les fonctionnaires avec l'approche adoptée par la Commission vis-à-vis de certaines aides d'État et avec les expériences d'autres États membres dans ce domaine. Le séminaire se penchera plus particulièrement sur les développements récents en la matière.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les aides d'État dans le secteur du transport	28-29 mai 2009	0931209	Non	875 €

Responsable de projet :  
Martin Unfried,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Lisette Borghans  
l.borghans@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux praticiens issus des administrations nationales et régionales, ainsi que d'autres organismes publics des Etats membres de l'UE et des pays associés, qui travaillent dans le domaine des Fonds structurels.

**Description :** Parmi les intervenants figureront de hauts représentants des institutions européennes, et notamment de la Commission européenne, mais aussi des représentants des autorités de plusieurs Etats membres. Le séminaire s'appuiera également sur des études de cas afin d'encourager les participants à échanger des exemples pratiques de leur expérience en matière de gestion des Fonds structurels européens.

**Méthode :** Le séminaire étant axé sur une approche participative, les participants seront amenés à contribuer activement aux discussions qui jalonnent le programme. Ils auront en outre de nombreuses occasions informelles d'échanger leurs points de vue sur les sujets abordés par le séminaire, avec les différents intervenants et entre eux.

**Objectifs :** L'objectif de ce séminaire est double : (1) réunir des praticiens travaillant au niveau européen, national et régional, ainsi que des experts universitaires afin de favoriser le partage d'expériences et d'identifier des exemples de bonnes pratiques en matière de gestion financière des Fonds structurels dans différents Etats membres ; et (2) débattre des méthodes d'application des règles de gestion financière telles que les règles d'éligibilité, les contrôles financiers, les différents taux de cofinancement et les questions liées aux aides d'Etat. Le séminaire examinera à la fois la situation selon les anciennes règles et ce que l'on connaît à ce jour de la nouvelle réglementation.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La gestion financière des Fonds structurels de l'UE	12-13 février 2009	0930205	Non	850 €
	8-9 juillet 2009	0930206	Non	850 €
	9-10 nov. 2009	0930207	Non	850 €

Responsable de projet :  
Robin Smail,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Lisette Borghans  
l.borghans@eipa.eu

**Public visé :** Fonctionnaires des administrations centrales, régionales et locales, responsables et directeurs de programme, gestionnaires et concepteurs de projet travaillant dans le domaine des Fonds structurels. Ce séminaire s'adresse également aux partenaires économiques et sociaux impliqués dans le processus des Fonds structurels, tels que les ONG, les établissements d'enseignement supérieur et les représentants d'employeurs.

**Description :** Ce séminaire en deux étapes propose une journée facultative d'introduction à l'intention des débutants et de ceux qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances, suivie d'un programme de deux jours à l'intention de tous les praticiens. L'ensemble de la formation couvrira le cycle d'évaluation, les principaux éléments de l'évaluation des programmes en cours et achevés (ex post), un récapitulatif des éléments de l'évaluation ex ante, les techniques d'appréciation ex ante des projets, le développement d'indicateurs, les systèmes de suivi des programmes et projets, la quantification des programmes et les fondements de l'évaluation ex post de projets. Elle couvrira également l'examen des exigences formulées dans les règlements officiels et passera en revue les instruments de soutien fournis par la Commission et d'autres organes.

**Méthode :** Série de présentations par des praticiens régionaux, des experts-conseils et des fonctionnaires de l'UE. Les participants seront également encouragés à prendre part à des discussions et échanges d'expériences. Mini-ateliers et exercices seront autant d'occasions de simuler des aspects essentiels du suivi et de l'évaluation, et d'apporter une vision claire des bonnes pratiques dans les principaux domaines concernés.

**Objectifs :** À l'issue du séminaire, les participants auront acquis une bonne compréhension des exigences de suivi et d'évaluation liées à la politique régionale et de cohésion européenne. Les participants disposeront aussi d'instruments pratiques généraux pour l'évaluation de projets et de programmes, le suivi des systèmes et les analyses d'impact.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Évaluation et suivi des Fonds structurels européens	26-27 mars 2009*	0930201	Oui	875 €
	26-27 nov. 2009*	0930204	Oui	875 €

\* En préalable au séminaire proprement dit sur l'évaluation et le suivi des Fonds structurels européens, l'IEAP proposera le 25 mars et le 25 novembre 2009 une introduction de base couvrant le cycle et les principales techniques d'évaluation, de même que l'utilisation d'indicateurs en matière de suivi et d'évaluation. Cette journée introductive aura lieu pour autant que la demande soit suffisante. Les droits d'inscription pour y assister sont fixés à 200 €.

## Soutenir les comités de suivi des programmes des Fonds structurels européens

Responsable de projet :  
Marco Lopriore  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Lisette Borghans  
l.borghans@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire s'adresse à tous les acteurs concernés par les comités de suivi des programmes des Fonds structurels, y compris les fonctionnaires et représentants nationaux, régionaux et locaux, les partenaires sociaux, les organismes participant au développement économique et social, les établissements d'enseignement et de formation, et d'autres partenaires locaux parmi lesquels les ONG, les associations communautaires et les chambres de commerce. Il intéressera également les responsables de la gestion de programmes financés par des fonds européens dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la pêche et d'autres.

**Description :** Ce séminaire se penche sur le fonctionnement des comités de suivi des programmes et met en évidence leur rôle essentiel pour la bonne exécution des interventions des Fonds structurels au cours de la période 2007-2013. Leurs tâches sont définies à l'article 65 du règlement général n° 1083/2006. Le séminaire s'articule autour des grands axes suivants : comment assurer la qualité et l'efficacité des programmes opérationnels ; comment améliorer les procédures décisionnelles en matière d'approbation de projets, et de critères de sélection en particulier ; comment favoriser les mesures d'évaluation, de suivi et de correction ; comment établir un lien avec les sous-comités régionaux et thématiques ; et comment améliorer le fonctionnement général et la composition des comités de suivi des programmes, de même que leur partenariat avec les acteurs socio-économiques et la société civile.

**Méthode :** Le séminaire comprendra une série de présentations illustrées faites par des fonctionnaires de la Commission européenne, des praticiens régionaux et des experts-conseils. Le temps sera largement laissé aux sessions de questions-réponses, aux discussions et aux échanges d'expériences.

**Objectifs :** À l'issue du séminaire, les participants seront en mesure de mieux comprendre la manière dont les comités de suivi des programmes peuvent remplir leur rôle et contribuer à la qualité et à l'efficacité des interventions des Fonds structurels.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Soutenir les comités de suivi des programmes des Fonds structurels européens	23-24 avr. 2009 15-16 oct. 2009	0932201 0932204	Oui Oui	825 € 825 €

## La mise en œuvre du nouveau règlement sur les Fonds structurels

Responsable de projet :  
Robin Smail,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Lisette Borghans  
l.borghans@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire s'adresse à tous les acteurs économiques concernés par le processus décisionnel et de mise en œuvre des Fonds structurels, y compris les fonctionnaires et représentants nationaux, régionaux et locaux, les organismes participant au développement économique (agences de développement régional, par exemple), les établissements d'enseignement et de formation, et d'autres partenaires locaux tels que les ONG et les associations communautaires.

**Description :** Ce séminaire de deux jours sera consacré aux divers aspects des nouveaux programmes opérationnels, et notamment à la méthode utilisée pour déterminer les priorités et la mesure de l'avancement et de la réussite des programmes (indicateurs). Les différentes sessions approfondiront l'étude des nouvelles règles financières et de programmation ; les modifications apportées à la gestion financière, au contrôle financier et à l'audit ; les modifications apportées aux règles en matière d'évaluation et de suivi ; et les nouvelles règles relatives aux aides d'État à finalité régionale.

**Méthode :** Série de présentations illustrées faites par des fonctionnaires de la Commission européenne, des praticiens régionaux et des experts-conseils. Le temps sera largement laissé aux sessions de questions-réponses, aux discussions et aux échanges d'expériences. Une table ronde d'experts et un atelier pratique sur les indicateurs sont également prévus.

**Objectifs :** À l'issue du séminaire, les participants auront acquis une bonne compréhension de la manière de mettre en œuvre le nouveau règlement, y compris les procédures détaillées de gestion et les bonnes pratiques d'exécution, et se seront familiarisés avec l'utilisation d'outils servant à mesurer l'impact des interventions.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La mise en œuvre du nouveau règlement sur les Fonds structurels	11-12 juin 2009	0930203	Oui*	825 €

\*en partie

## Promouvoir les PME et l'entrepreneuriat à l'aide d'actions et de programmes communautaires

Responsable de projet :  
Robin Smail,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Lisette Borghans  
l.borghans@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire s'adresse aux décideurs des administrations publiques, des autorités régionales et des agences de développement régional, et aux chambres de commerce, chargés de favoriser la création de nouvelles entreprises et de promouvoir l'entrepreneuriat avec un accent particulier sur les PME.

**Objectifs :** 99% environ de la totalité des entreprises européennes sont des PME ; elles jouent dès lors un rôle déterminant en termes de promotion de la croissance, de renforcement de la compétitivité et d'impulsion à l'emploi. L'Europe doit, par conséquent, mettre en place un environnement plus propice aux entrepreneurs si elle veut atteindre les objectifs du Conseil européen de Lisbonne. Il est essentiel que les décideurs et les administrations publiques, chargés d'instaurer un cadre répondant aux besoins des PME, aient une connaissance approfondie des possibilités offertes par l'Europe à cette catégorie d'entreprises pour ce qui concerne leur développement et leur cycle de vie.

L'amélioration de la compétitivité des PME exige effectivement l'adoption de mesures dans toute une série de domaines d'action et notamment : des efforts en vue de la mise en œuvre du tout récent « Small Business Act » et de l'examen des performances des PME ; la planification de services adéquats d'appui aux entreprises ; des efforts visant à réduire la charge administrative ; et le développement d'une politique énergétique durable.

Le séminaire aborde les différents aspects du développement des entreprises afin que les participants acquièrent une bonne connaissance de l'utilisation des programmes communautaires ; du 7e Programme- cadre de recherche et de développement technologique ou des Fonds structurels ; des instruments financiers de la BEI tels que JEREMIE ; des procédures d'accès aux 8 milliards d'euros que l'Europe consacre annuellement à la coopération internationale ; de l'application des principaux outils de la stratégie « Mieux légiférer », tels que les études d'impact sur les PME ; et des règles en matière d'aides d'État applicables aux PME.

**Méthode :** Le séminaire s'articulera autour d'une série de présentations illustrées et d'ateliers menés par des membres du personnel de l'IEAP et des experts externes. Le temps sera largement laissé aux sessions de questions-réponses, aux discussions et aux échanges d'expériences.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Promouvoir les PME et l'entrepreneuriat à l'aide d'actions et de programmes communautaires	22-23 juin 2009	0932203	Oui	725 €

## Développer la réserve de projets dans le cadre des Fonds structurels européens

Responsable de projet :  
Robin Smail,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Lisette Borghans  
l.borghans@eipa.eu

**Public visé :** Gestionnaires et concepteurs de projet issus des régions, fonctionnaires des administrations centrales, régionales et locales, responsables et directeurs de programme participant à la mise en œuvre de projets et programmes des Fonds structurels. Le séminaire s'adresse également aux partenaires économiques et sociaux impliqués dans le développement de projets relevant des Fonds structurels, tels que les ONG, les établissements d'enseignement supérieur et les représentants d'employeurs.

**Description :** La nouvelle formule du séminaire se déroulera sur trois jours et comprendra des présentations illustrées, des discussions de groupe et des ateliers. Elle proposera un guide étape par étape du développement de projet, depuis l'établissement des priorités et possibilités en termes de programmes et projets, et les questions de planification et de procédure, jusqu'à la conception d'idées de projets et la création de partenariats, au financement, au montage de dossiers et de demandes, aux stades successifs du développement des projets et aux techniques de leur évaluation ex ante, à la mise au point d'indicateurs, et à la marche à suivre pour obtenir la sélection d'un projet. Le séminaire abordera également les responsabilités et les tâches requises pour gérer un projet et le mener à bien, ainsi qu'un certain nombre d'outils de gestion.

**Méthode :** Série de présentations par des praticiens régionaux, des experts-conseils et des fonctionnaires de l'UE. Un temps de questions et réponses est prévu lors de chaque présentation, et les participants seront par ailleurs encouragés à prendre part à des discussions et échanges d'expériences. Mini-ateliers et exercices seront autant d'occasion de simuler des aspects essentiels et d'apporter une vision claire des bonnes pratiques dans les principaux domaines concernés.

**Objectifs :** À la fin du séminaire, les participants auront une meilleure compréhension des conditions requises pour créer de bons projets et augmenter leurs chances de voir leur projet sélectionné ; ils auront également acquis les bases d'une bonne gestion de projet. Du côté des autorités de gestion, les participants auront une vision plus claire de la manière de constituer une réserve valable et un flux régulier de projets de qualité.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Développer la réserve de projets dans le cadre des Fonds structurels européens	23-25 sept. 2009	0930202	Oui	950 €

## Le soutien du Fonds social européen (FSE) aux administrations publiques, aux partenaires sociaux et au développement des PME au cours de la période 2007-2013

Responsable de projet :  
Marco Lopriore,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Lisette Borghans  
l.borghans@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire s'adresse à tous les acteurs concernés par la politique et le processus de programmation et de mise en œuvre du Fonds social européen, y compris les fonctionnaires et représentants nationaux, régionaux et locaux, les partenaires sociaux, les organismes participant au développement économique et social, les établissements d'enseignement et de formation, et d'autres partenaires locaux parmi lesquels les ONG, les associations communautaires et les chambres de commerce.

**Description :** Ce séminaire de deux jours portera sur les divers aspects touchant la deuxième année de mise en œuvre du nouveau Fonds social européen dont la programmation couvre la période 2007-2013. Deux sessions sont prévues : la première sera consacrée à l'aide aux partenaires sociaux et économiques, et la seconde au renforcement des capacités au niveau des administrations publiques. Le séminaire comportera des études de cas nationaux et régionaux, et abordera la gestion des subventions globales du FSE pour le développement des PME, l'anticipation des besoins du marché du travail et les modifications apportées à la gestion financière des programmes du Fonds social européen.

**Méthode :** Le séminaire s'articulera autour d'une série de présentations faites par des fonctionnaires de la Commission européenne, des praticiens régionaux et des experts-conseils. Le temps sera largement laissé aux sessions de questions-réponses, aux discussions et aux échanges d'expériences.

**Objectifs :** À l'issue du séminaire, les participants auront acquis une bonne compréhension des nouvelles priorités de programmation du FSE, des modalités d'application de ses règlements et de la meilleure façon de développer et de soutenir des projets complexes.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Le soutien du Fonds social européen (FSE) aux administrations publiques, aux partenaires sociaux et au développement des PME au cours de la période 2007-2013	14-15 mai 2009 17-18 déc. 2009	0932202 0932205	Oui Oui	825 € 825 €

## Préparer une stratégie convaincante pour obtenir le financement communautaire de projets : conseils et avertissements aux acteurs locaux et régionaux

Responsable de projet :  
Alexander Heichlinger,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Barcelone (ES)

Langues :  
Anglais et espagnol

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Caroline Layous Dit Chicoy  
c.layous@eipa-ecr.com

**Public visé :** Ce séminaire pratique apportera une réelle valeur ajoutée à toute personne chargée, au sein d'une administration, d'une autorité ou d'une instance publique régionale ou locale, de la conception, du développement et de la mise en œuvre de projets soumis aux règles du financement communautaire. Il intéressera également les personnes, les ONG, les associations, les départements universitaires et les consultants qui ont l'intention de participer pour la première fois à un appel d'offres ou à un appel à propositions lancé par l'UE.

**Description :** Le séminaire abordera de très nombreuses questions et fournira aux participants une série de conseils pratiques et de techniques, tout en leur permettant d'échanger leurs expériences, afin qu'ils soient en mesure d'élaborer une proposition convaincante ; de créer, au plan local et régional, des stratégies et des partenariats durables et conformes aux objectifs de Lisbonne ; de mettre en place les capacités requises et de communiquer les résultats obtenus ; et de développer ainsi des projets à valeur ajoutée pour leur territoire. Cette approche permettra aux participants locaux et régionaux de maîtriser rapidement l'essentiel des principes directeurs et des règles tant en ce qui concerne la préparation d'une soumission en vue de l'obtention de fonds communautaires que l'augmentation de la capacité d'absorption.

**Méthode :** Le séminaire conjugue diverses méthodes de formation (exposés et présentations, y compris des exemples concrets, discussions de groupe et exercices interactifs de préparation de dossiers réels à soumettre à un jury en vue de leur évaluation). Un glossaire complet des principaux instruments de financement communautaire accessibles aux acteurs locaux et régionaux, y compris un lien vers leurs sites Internet respectifs, sera fourni à l'avance à chaque participant. Enfin, le séminaire sera l'occasion privilégiée de créer de nouveaux réseaux avec des pairs, voire de trouver de nouveaux partenaires pour de futurs projets.

**Objectifs :** L'ampleur des fonds et le nouveau scénario lié à la programmation 2007-2013 rendent indispensable une bonne formation des acteurs locaux et régionaux s'ils veulent saisir les opportunités qui leur sont offertes. Il existe en effet, même si chaque programme ou initiative a ses spécificités et ses objectifs propres, un certain nombre d'éléments convergents et de structures harmonisées pour ce qui concerne les « règles essentielles du jeu » (présentation des propositions ou des offres, gestion, facturation, etc.).

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Préparer une stratégie convaincante pour obtenir le financement communautaire de projets : conseils et avertissements aux acteurs locaux et régionaux	4-6 mai 2009	0960101	Oui Oui	900 €

## Analyse coût-avantages (ACA) des projets cofinancés par l'UE : pourquoi et comment ?

Responsable de projet :  
Iwona Karwot,  
Chargée de cours

Lieu :  
Barcelone (ES)

Langues :  
Anglais et espagnol

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Caroline Layous Dit Chicoy  
c.layous@eipa-ecr.com

**Public visé :** Bénéficiaires potentiels des Fonds structurels, du Fonds de cohésion et de l'instrument d'aide de préadhésion (administrations nationales, régionales et locales, ONG, agences, PME, associations, etc.), autorités de gestion, organismes intermédiaires, sociétés de conseil et autres acteurs impliqués dans des programmes et projets financés par l'UE.

**Description :** Ce séminaire/atelier intensif de deux jours et demi vise à expliquer POURQUOI l'analyse coût-avantages (ACA) figure parmi les outils essentiels de la période de programmation 2007–2013, non seulement pour les bénéficiaires de fonds européens (en tant qu'élément clé des études de faisabilité), mais également pour les administrations nationales et régionales, et les autorités de gestion des programmes cofinancés par l'UE dans le cadre de leur processus décisionnel, et plus précisément de l'établissement de la liste indicative des grands projets d'investissement. Le second volet pratique de ce séminaire/atelier précise COMMENT préparer et COMMENT évaluer une ACA.

**Méthode :** Outre les méthodes traditionnelles uniquement utilisées au cours de la première demi-journée (exposés et présentations, y compris des exemples concrets), le séminaire/atelier appliquera une approche interactive : répartis en groupes de travail restreints, les participants analyseront des cas concrets (propositions approuvées) avec l'assistance directe d'experts en ACA, et feront des exercices spécifiques. Une discussion sera organisée à la fin de chaque session pratique avec possibilité de questions-réponses.

**Objectifs :** À l'issue du séminaire/atelier, les participants auront acquis une bonne connaissance théorique et pratique de l'élaboration et de l'évaluation d'analyses coût-avantages préparées dans le cadre de projets d'investissement financés par l'UE au cours de la période de programmation 2007–2013 avec prise en compte des exigences de la DG Regio (y compris le « Guide to COST-BENEFIT ANALYSIS of investment projects - Structural Funds, Cohesion Fund and Instrument for Pre-Accession. Final Report. 16/06/2008 »).

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Analyse coût-avantages (ACA) des projets cofinancés par l'UE : pourquoi et comment ?	20-22 mars 2009	0960901	Non	850 €

## Comment réussir un partenariat européen pour optimiser les fonds communautaires

Responsable de projet :  
Iwona Karwot,  
Chargée de cours

Lieu :  
Barcelone (ES)

Langues :  
Anglais et espagnol

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Caroline Layous Dit Chicoy  
c.layous@eipa-ecr.com

**Public visé :** Administrations nationales, régionales et locales, ONG, associations et autres acteurs (y compris des représentants du secteur privé) et tout autre personne intéressée ou concernée par la conception, l'élaboration et l'exécution de programmes et de projets de coopération territoriale.

**Description :** Ce séminaire de deux jours et demi donnera un aperçu complet de tous les instruments financiers mis à la disposition des pays, des régions, des provinces et des municipalités dans le cadre de la coopération territoriale au cours de la période de programmation 2007–2013. Les régions et les villes sont des intervenants particulièrement importants dans la programmation et la mise en œuvre de la politique européenne de cohésion, non seulement pour la promotion de la croissance régionale et locale, la création et le maintien de l'emploi, mais également en ce qui concerne le processus d'élaboration et d'exécution de projet conjoints cofinancés par l'UE dans différents domaines du développement régional. Ce séminaire sera plus particulièrement axé sur :

- I. l'objectif 3 de la politique de cohésion – Coopération territoriale européenne – couvrant trois types de programmes cofinancés par le FEDER : coopération transfrontalière, coopération transnationale et coopération interrégionale, et trois réseaux thématiques (Urbact II, Interact II et ESPON) ;
- II. le groupement européen de coopération territoriale (GECT) – nouvel instrument juridique conçu pour faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale ;
- III. l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) ;
- IV. l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) – assistance aux pays désireux d'adhérer à l'Union européenne.

**Méthode :** Méthodes de formation traditionnelles (exposés et présentations, y compris des exemples concrets) conjuguées à une approche interactive (exercices pratiques en petits groupes portant sur l'élaboration d'un « vrai » projet conjoint éligible au titre de l'objectif 3 de la politique européenne de cohésion), à des discussions et des échanges d'expériences, et à la présentation des meilleures pratiques dans le cadre du programme INTERREG III A, B, C et d'autres instruments.

**Objectifs :** À l'issue du séminaire, les participants auront acquis une bonne connaissance de tous les instruments financiers et juridiques actuellement accessibles en matière de coopération territoriale, des règles applicables aux programmes et projets conjoints, de l'application des bonnes pratiques et de la manière d'éviter les erreurs.

Le séminaire vise également à constituer un véritable réseau de coopération territoriale entre les participants et les institutions dans la perspective de futurs projets conjoints et d'échanges d'expériences pratiques.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Comment réussir un partenariat européen pour optimiser les fonds communautaires	Mai/juin 2009	0961001	Non	750 €



## Les relations publiques, les médias et le système judiciaire : les relations des tribunaux, des magistrats et des avocats avec la presse

Responsable de projet :  
Peter Goldschmidt,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples informations,  
veuillez contacter :  
Stéphanie Gemnig  
s.gemnig@eipa.net

**Public visé** : Juges, avocats généraux et attachés de presse des juridictions européennes et nationales, procureurs, juristes des services/départements juridiques de pouvoirs publics et d'entreprises privées, juristes privés, fonctionnaires d'organismes de réglementation (au niveau national ou régional) et lobbyistes. Le séminaire intéressera également les porte-parole et les responsables chargés de communiquer ou de participer à la préparation de messages importants sur des questions juridiques complexes, de même que les cadres dont les responsabilités comprennent un volet organisationnel.

**Description** : Le séminaire propose des conseils pratiques et une formation aux juges, procureurs, juristes, porte-parole et autres membres du personnel judiciaire qui se trouvent de plus en plus exposés à la presse et qui doivent parfois s'entretenir en face à face avec des journalistes pour expliquer, par exemple, l'engagement, la suspension ou la conclusion d'une procédure donnée, ou pour réagir à l'image négative suscitée par une procédure particulière. Le séminaire examinera également les structures et approches de la gestion des relations de différentes juridictions européennes avec la presse.

**Méthode** : Ce séminaire fait appel à un large éventail d'outils de formation interactifs, et sera assuré par une équipe composée d'un expert en communication, d'un expert juridique, d'un attaché de presse d'une juridiction nationale et d'un journaliste. Le nombre de places est limité en raison du caractère particulièrement interactif de l'atelier. Il est possible par ailleurs de participer à une journée de formation « caméra » en complément des deux journées de séminaire.

**Objectifs** : Plus spécifiquement destiné aux praticiens de la justice et du droit, ce séminaire a pour objectif spécifique, outre son rôle de plateforme d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, d'offrir :

- des techniques et des conseils pratiques sur la manière de formuler des messages clairs et concis à propos d'affaires et de questions juridiques complexes dans une société où l'information est omniprésente ; et
- une initiation à la préparation et à la programmation de réponses immédiates aux situations de crise.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les relations publiques, les médias et le système judiciaire : les relations des tribunaux, des magistrats et des avocats avec la presse	À confirmer	0951901	Non	695 €

Responsable de projet :  
Danielle Bossaert,  
*Experte nationale détachée*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Eveline Hermens  
e.hermens@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire s'adresse à une audience internationale de fonctionnaires spécialisés dans la réforme du secteur public, dans la gestion des ressources humaines et dans la formation du personnel, et à toute autre personne intéressée appartenant, par exemple, à des organisations syndicales, à des universités ou à des instituts de recherche concernés par la gestion des ressources humaines dans le service public. Le séminaire offrira également aux participants l'occasion de rencontrer des experts d'autres pays et d'échanger leurs expériences.

**Description :** La grande majorité des secteurs publics européens ont connu, ces dix dernières années, de vastes réformes en matière de gestion des ressources humaines dans le but d'améliorer la performance, la qualité, l'efficacité et l'efficacéité du service public. Le moment est venu, alors que ces réformes sont en cours depuis plusieurs années, d'en faire l'évaluation critique et de se demander non seulement à quel point elles ont tenu leurs promesses, mais également quelles en ont été les faiblesses et les lacunes, et quels seraient les moyens d'y remédier. Les grandes questions à cet égard sont notamment : dans quelle mesure l'introduction des nouveaux outils de gestion des ressources humaines a-t-elle conduit à une évolution culturelle concrète vers un secteur public plus dynamique, plus stratégique et plus efficace ? Dans quelle mesure la gestion de la performance a-t-elle réellement contribué à l'amélioration de cette dernière ? Dans quelle mesure les réformes ont-elles renforcé l'engagement professionnel ?

**Méthode :** Combinaison d'exposés par des experts et des chercheurs chevronnés, d'ateliers et de discussions favorisant l'échange d'expériences.

**Objectifs :** Le séminaire a pour objectif principal de mieux comprendre les réussites et les échecs de la modernisation de la gestion des ressources humaines dans une sélection d'États européens, d'examiner les moyens d'éviter les points faibles et les lacunes lors de la mise en œuvre des réformes, et de se pencher sur les perspectives d'avenir et les « nouveaux » enjeux des tendances actuelles en matière de réforme.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La gestion des ressources humaines après dix ans de réforme : enseignements et perspectives	9-10 novembre 2009	0921802	Oui	825 €

## Les instruments de mise en œuvre dans les États membres : transposition et application des politiques communautaires au niveau national

Responsables de projet :  
Tore Chr. Malterud,  
*Expert principal*  
Peter Goldschmidt,  
*Maître de conférences*

Lieux :  
Maastricht (NL) et  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Nancy Vermeulen  
n.vermeulen@eipa.eu /  
Christiane Lamesch  
c.lamesch@eipa.eu

**Public visé** : Le séminaire s'adresse aux fonctionnaires et experts des ministères, des agences centrales et des autorités en charge de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre du droit communautaire au niveau national.

**Description** : Le séminaire sera centré sur une série de questions spécifiques concernant les aspects politiques, juridiques et de gestion de projets liés à la mise en œuvre de la législation de l'UE à l'échelon des États membres, y compris l'identification des différents instruments juridiques, la planification, l'établissement du calendrier, la consultation, l'attribution des responsabilités, la communication, l'exécution, etc. Des ateliers offriront aux participants l'occasion d'échanger leurs expériences et leurs points de vue concernant notamment les processus menés à bien et les difficultés rencontrées. Le séminaire illustrera également la nécessité de transposer le droit européen - et les conséquences d'une absence de transposition, ou d'une transposition incorrecte. Il s'attachera à donner aux participants une meilleure connaissance des exigences nationales et communautaires qui s'appliquent à la mise en œuvre de la législation européenne.

**Méthode** : Présentations, sessions de questions-réponses, ateliers et groupes de travail.

### Objectifs :

Le séminaire vise à :

- transférer une série de méthodes et d'outils, et sensibiliser les participants en vue d'assurer le respect des obligations inhérentes à l'adhésion à l'UE ;
- examiner l'équilibre entre les intérêts politiques nationaux et supranationaux, et les exigences constitutionnelles et juridiques ;
- favoriser l'apprentissage par un échange d'expériences avec d'autres pays.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les instruments de mise en œuvre dans les États membres : transposition et application des politiques communautaires au niveau national	2-3 avril 2009 28-29 septembre 2009	0924101 0951601	Oui Oui	840 € 840 €

- 800 € en cas d'inscription au séminaire de Luxembourg avant le 17 août 2009

Responsable de projet :  
Cristiana Turchetti,  
*Experte nationale détachée*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Belinda Vetter  
b.vetter@eipa.eu

**Public visé :** Cette formation intensive de trois jours s'adresse aux fonctionnaires, au personnel des organisations internationales, des ONG et des universités, aux gestionnaires de projets, aux responsables géographiques et à toute autre personne intéressée participant à des programmes et projets financés par la CE.

**Description :** Le cours se veut une introduction à la gestion du cycle de projet (GCP). La GCP constitue la procédure standard d'exécution des programmes et projets. Il s'agit de l'instrument officiel imposé par la Commission européenne et de nombreux bailleurs de fonds bilatéraux, qui prévoit un enchaînement de phases clairement définies.

Le tutorial vise à expliquer l'approche GCP à travers une analyse théorique et pratique de toutes les phases du cycle de projet : programmation, identification, formulation, mise en œuvre (comprenant le monitoring et le reporting), et évaluation et audit. Il comprend deux parties :

1. les différentes phases du cycle de projet, y compris les outils pertinents ;
2. l'approche du cadre logique, instrument essentiel à l'élaboration de projets.

Les participants suivront l'ensemble du cycle de projet et pourront se familiariser concrètement avec les outils grâce à des exercices pratiques.

**Méthode :** S'appuyant sur les Lignes directrices – Gestion du cycle de projet publiées par la CE, le tutorial combinera explications théoriques et exercices pratiques. Chacune des étapes sera expliquée à l'aide d'exemples de propositions approuvées, et discutée dans le cadre de groupes de travail et de sessions de questions-réponses.

**Objectifs :** La formation donne des orientations techniques permettant aux participants d'acquérir des compétences analytiques et des aptitudes pratiques en matière de gestion du cycle de projet.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Gestion du cycle de projet : orientations techniques	15-17 avril 2009	0922801	Non	850 €
	28-30 septembre 2009	0922802	Non	850 €
	7-9 décembre 2009	0922803	Non	850 €

Responsable de projet :  
Damian Gadzinowski,  
Assistant de recherche

Lieu :  
Varsovie (PL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Katarzyna Minda  
k.minda@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux gestionnaires et responsables de l'audit interne dans le secteur public des États membres de l'UE, des pays candidats et d'ailleurs.

**Description :** Ce séminaire de deux jours s'articule autour d'exposés, d'ateliers et de discussions. Il s'achèvera par une courte session de questions-réponses au cours de laquelle tous les points non encore abordés pourront être soulevés. Des indications seront également fournies aux participants en vue de l'actualisation permanente de leurs connaissances et compétences dans le domaine concerné.

**Méthode :** Le séminaire/atelier se veut pratique, interactif et axé sur la résolution de problèmes. Pour favoriser l'échange d'expériences entre participants, et un apprentissage mutuel, chaque exposé sera suivi d'une courte session de questions-réponses au cours de laquelle ils pourront soulever les questions qui les intéressent plus particulièrement. Ils auront également l'occasion d'échanger leurs points de vue – avec les orateurs et entre eux – sur les thèmes du séminaire. Les participants seront invités à contribuer activement aux débats tout au long du programme.

**Objectifs :** Le séminaire/l'atelier vise à aider les participants à mieux connaître les normes professionnelles en matière d'audit interne, de même que les aspects pratiques particulièrement importants lors de l'audit d'institutions du secteur financier public. Il a pour particularité exclusive de couvrir la pratique des professionnels de l'audit interne appartenant aussi bien au secteur public qu'au secteur privé. Les participants seront étroitement associés à la résolution de problèmes pratiques et à l'examen des questions abordées lors du séminaire. Ils seront encouragés à échanger leurs points de vue et leurs expériences professionnelles. Le séminaire poursuit un triple objectif :

- rassembler des gestionnaires et responsables de l'audit interne, afin qu'ils puissent partager les connaissances et expériences pratiques qu'ils ont acquises, et définir les principaux thèmes de coopération mutuelle ;
- examiner le rôle de l'audit interne dans le secteur public ;
- permettre aux participants de partager leurs connaissances et expériences professionnelles des pratiques d'audit interne dans le secteur public dans le cadre du processus d'intégration européenne.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Audit interne : principes procédures et pratiques	19-20 novembre 2009	0980401	Non	590 €

Responsables de projet :  
Michael Burnett,  
Maître de conférences

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Belinda Vetter  
b.vetter@eipa.eu

**Public visé** : L'atelier intéressera tout particulièrement les personnes participant à la mise en œuvre des PPP et notamment les décideurs, les fonctionnaires, les universitaires et le secteur privé des États membres, des pays candidats et d'ailleurs. Il devrait également intéresser les fonctionnaires des organisations européennes.

**Description** : Les PPP connaissent, en tant que forme de prestation de services publics, un succès croissant à l'heure où des pressions de plus en plus grandes s'exercent sur les gouvernements pour qu'ils se conforment aux nouvelles dispositions législatives et qu'ils offrent aux citoyens les services de meilleure qualité que ceux-ci réclament, tout en faisant face à de lourdes contraintes budgétaires. S'agissant souvent de contrats d'une grande complexité, qui mettent en jeu des montants considérables et qui s'étendent sur des périodes assez longues, ces PPP ne manqueront pas d'influencer la manière dont les services publics seront fournis en Europe dans les années à venir.

En vue de faciliter la mise en œuvre de ces contrats souvent complexes, les dernières directives de l'UE en matière de marchés publics ont introduit une nouvelle procédure d'attribution : le « dialogue compétitif ». L'atelier offre l'occasion privilégiée d'apprendre à utiliser concrètement la procédure du dialogue compétitif dans le cadre de la mise en œuvre des PPP.

La documentation remise aux participants comprendra un exemplaire du manuel « Public-Private Partnerships (PPP) – A decision maker's guide » de Michael Burnett.

**Méthode** : L'atelier s'appuiera sur des études de cas pour montrer comment optimiser les ressources lors de la phase de passation de marché et lors du financement du projet, et veiller à cette optimisation lors de l'exécution du contrat. Animé par des praticiens expérimentés, l'atelier revêtira un caractère essentiellement pratique et interactif.

**Objectifs** : L'atelier vise à doter les participants d'une expérience pratique du processus de financement, de planification, de réalisation et de gestion d'un PPP.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Guide pratique pour le bon fonctionnement des partenariats public-privé	30 mars – 1er avril 2009 5-7 octobre 2009	0920401 0920402	Non Non	1 075 € 1 075 €

Responsable de projet :  
Tore Chr. Malterud,  
*Expert principal*  
Michael Burnett,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Belinda Vetter  
b.vetter@eipa.eu

**Public visé :** Fonctionnaires et experts des ministères, des agences centrales, des autorités régionales et des municipalités qui fournissent des services publics à des utilisateurs finaux. Le séminaire intéressera également les universitaires et les prestataires de services du secteur privé et du secteur non lucratif (ONG, organisations caritatives, etc.).

**Description :** Le séminaire sera consacré aux principales tendances en matière de fourniture de services publics. Il couvrira à la fois une évaluation du cadre décisionnel et un large éventail de mécanismes utilisés pour la prestation de ce type de services : fourniture directe, services partagés, externalisation, PPP institutionnels et contractuels, et privatisation notamment. Les orateurs présenteront l'expérience d'une série de pays et de secteurs en insistant plus particulièrement sur les aspects politiques, économiques et juridiques. Le séminaire mettra également en évidence la nécessité et les répercussions de nouveaux modes de prestation des services publics dans un monde en mutation. Il s'attachera en outre à donner aux participants une meilleure connaissance des options possibles face à la pression du changement.

### Objectifs :

Le séminaire vise à :

- doter les participants de la méthodologie et des outils nécessaires à l'application de nouveaux modes de prestation de services publics ;
- examiner les alternatives offertes aux autorités publiques ;
- favoriser l'apprentissage par un échange d'expériences avec d'autres pays.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La fourniture de services publics au 21 <sup>e</sup> siècle : choix, enjeux et opportunités	6-7 juillet 2009	0920404	Non	850 €

Responsable de projet :  
Dr Miriam Allam,  
Chargée de recherche

Lieu :  
Varsovie (PL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Katarzyna Minda  
k.minda@eipa.eu

**Public visé** : Le séminaire présente un intérêt particulier pour les responsables de l'audit des PPP de même que pour les fonctionnaires, les universitaires et le secteur privé des États membres de l'UE, des pays candidats et d'ailleurs. Il devrait également intéresser les fonctionnaires des organisations européennes.

**Description** : Destiné aux praticiens, ce séminaire consacré à l'audit de la passation de marchés importants tels que des partenariats public-privé (PPP) s'organise autour de trois questions principales : premièrement, comment définir les priorités d'un programme d'audit relatif à un PPP ; deuxièmement, comment contrôler individuellement un PPP ; et troisièmement, comment les auditeurs peuvent-ils aider les instances qu'ils contrôlent à prendre du recul par rapport à des projets particuliers pour envisager l'impact global de leur stratégie d'achat au travers de PPP sur leur prestation de services publics ? Ce séminaire est particulièrement utile à l'heure où le volume d'activité PPP augmente partout dans l'UE, où ce type de partenariat émerge en tant que forme nouvelle de prestation de services et où les exemples de programmes PPP ayant achevé un cycle complet (phase de conception, phase de construction et phase opérationnelle) restent encore relativement rares.

**Méthode** : Le séminaire s'appuiera sur l'expérience concrète d'audit de PPP de praticiens chargés de contrôles au niveau des pouvoirs publics nationaux et infranationaux. Il s'agit d'un séminaire interactif et pratique, qui fera appel aux études de cas en tant qu'outil principal de partage des expériences. Il se tiendra en anglais.

**Objectifs** : Ce séminaire vise à présenter et à examiner la pratique actuelle de l'audit des PPP et l'expérience récente en la matière, et à considérer les bonnes pratiques dans ce domaine.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Audit des PPP et optimisation des ressources	5-6 novembre 2009	0980701	Non	590 €

Responsable de projet :  
Michael Burnett,  
*Maître de conférences*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Belinda Vetter  
b.vetter@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire intéressera tout particulièrement les décideurs, les juristes, les financiers, les économistes, les fonctionnaires, les universitaires et les prestataires de services impliqués dans les questions de PPP dans les États membres de l'UE, dans les pays candidats et ailleurs. Il devrait également intéresser les fonctionnaires des organisations européennes.

**Description :** Ce séminaire axé sur la stratégie des partenariats public-privé vise à en évaluer le rôle actuel - et futur éventuel - dans la prestation de services publics. Il s'appuiera sur les expériences réalisées à ce jour pour procéder à une évaluation conjointe des risques, des enjeux et des opportunités liés à l'utilisation des PPP.

La documentation remise aux participants comprendra un exemplaire du manuel « Public-Private Partnerships (PPP) – A Decision Maker's Guide » de Michael Burnett.

**Méthode :** Le séminaire comportera des exposés et des discussions concernant les PPP à l'échelon européen et au niveau de différents États membres. Il sera essentiellement interactif afin d'assurer un échange aussi large que possible d'expériences et de points de vue.

**Objectifs :** Le programme s'articulera autour des grandes problématiques actuelles et émergentes dans le domaine des PPP, notamment les développements institutionnels et les aspects juridiques, financiers et opérationnels.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Partenariats public-privé : orientations futures	7-8 décembre 2009	0920403	Non	850 €

Responsable de projet :  
Tore Chr. Malterud,  
*Expert principal*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Nancy Vermeulen  
n.vermeulen@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux cadres des ministères, des agences centrales et des autorités gouvernementales qui sont responsables de la gestion du changement, des questions organisationnelles et du développement des ressources humaines.

**Description :** La complexité est sans doute le plus grand défi lancé aux organisations publiques aujourd'hui. Elle sera, de même que d'autres grands enjeux pour les administrations publiques d'Europe, le thème central de ce séminaire, qui présentera diverses approches du développement des organisations en procédant à une analyse fondée à la fois sur des perspectives théoriques et sur des expériences pratiques.

**Quatre grandes approches seront décrites et examinées en détail :**

- l'approche structurelle ;
- l'approche de la gestion stratégique ;
- l'approche technologique ;
- l'approche basée sur les ressources humaines.

Plusieurs pistes alternatives seront en outre évoquées par des universitaires et des praticiens de haut niveau. Des mesures de type analytique-rationnel, et des alternatives plus « créatives » seront envisagées. Quatre exemples concrets en provenance de pays différents seront présentés.

**Méthode :** Le séminaire comprendra des sessions plénières et des ateliers au cours desquels les participants auront l'occasion d'échanger leurs points de vue et leurs expériences.

**Objectifs :** Le séminaire vise à :

- montrer aux participants la diversité et la complexité des grands défis auxquels les organisations publiques modernes sont confrontées ;
- faire connaître les principales approches permettant de comprendre et de gérer le changement ;
- présenter et examiner des stratégies alternatives de gestion du changement.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La réorganisation du secteur public : tendances et initiatives récentes dans l'administration publique européenne	À confirmer	0920201	Non	850 €

Responsable de projet :  
Sylvia Archmann,  
*Experte nationale détachée*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Nancy Vermeulen  
n.vermeulen@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire s'adresse aux fonctionnaires qui, à tous les niveaux de l'administration et d'autres organismes publics, sont appelés à gérer le changement, le développement organisationnel et la qualité, et plus particulièrement à ceux qui sont concernés par les processus de gestion du changement ou chargés de les mettre en œuvre.

**Description :** Le séminaire portera essentiellement sur les principes de la gestion du changement au sein de l'administration publique. Les fondements théoriques de ce type de gestion seront présentés par des praticiens de haut niveau. Certaines recommandations d'actions visant les aptitudes et compétences nécessaires à l'application de techniques novatrices de gestion du changement, principalement axées sur l'administration en ligne (eGovernment), aideront les participants à recenser les possibilités offertes aux fonctionnaires à cet égard. Durant les ateliers et les sessions plénières, ils auront l'occasion d'échanger leurs expériences en termes de processus menés à bien, d'obstacles rencontrés et de sentiments en jeu face au changement. Un atelier de clôture sera consacré aux facteurs clés de réussite et aux principales difficultés à surmonter en matière de gestion du changement, afin d'aider les participants à appliquer les connaissances théoriques qu'ils auront acquises aux défis de la réalité quotidienne.

**Méthode :** Le séminaire comprendra des exposés sur les aspects théoriques de la gestion du changement au sein de l'administration publique, et la contribution de fonctionnaires permettra aux participants d'améliorer leurs connaissances dans ce domaine. Des exemples tirés de stratégies réussies de gestion du changement seront en outre proposés au titre de bonnes pratiques. Enfin et surtout, les participants auront l'occasion de discuter et d'échanger leurs expériences dans le cadre d'ateliers et de sessions plénières.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Gérer le changement dans l'administration publique	19-20 mars 2009 Oct.-nov. 2009	0925001 0925002	Oui Oui	820 € 820 €

Responsable de projet :  
Sylvia Archmann,  
Experte nationale détachée

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Allemand

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Nancy Vermeulen  
n.vermeulen@eipa.eu

Titre  
Gouvernement transformationnel

Date  
27-28 avril 2009

Projet n°  
0920301

Exportable  
Non

Droits d'inscription  
790 €

**Public visé :** Le séminaire s'adresse aux fonctionnaires des administrations publiques chargés, à tous les niveaux, du changement, du développement organisationnel, de l'administration en ligne (eGovernment), de la formation ou de la gestion des ressources humaines.

**Description et toile de fond :** Le gouvernement transformationnel désigne un gouvernement adapté au 21<sup>e</sup> siècle qui, s'articulant autour des besoins des citoyens et des entreprises, fait une large place aux nouvelles technologies en vue de devenir plus accessible et plus convivial, davantage qualitatif et orienté vers les services.

Ce séminaire de deux jours abordera les nombreuses facettes du gouvernement transformationnel, parmi lesquelles une gestion organisationnelle visant à maintenir la coordination entre les services en contact avec le public et les services administratifs, et une évolution vers une culture organisationnelle de services partagés grâce à une mise en réseau et un échange d'informations. Le séminaire attachera en outre une attention particulière aux mécanismes permettant à l'administration publique d'assurer la totale satisfaction de la clientèle à travers la prestation de services publics axés sur le citoyen et un large recours aux nouvelles technologies. Il étudiera en profondeur des aspects tels que la diminution des formalités et autres charges administratives, et la création de guichets ou de points de contact uniques. Une partie du séminaire sera consacrée en outre au renforcement du professionnalisme de l'administration publique en termes de planification, d'exécution, de gestion, de compétences et de gouvernance de sa propre évolution, catalysée par les technologies et le savoir. Le séminaire pourra compter sur la présence d'experts de haut niveau de l'administration publique, de la Commission européenne, d'institutions nationales et internationales, et de représentants des milieux universitaires. Une session plénière donnera l'occasion aux participants d'échanger leurs expériences positives en matière de réduction des charges administratives, ainsi que sur les obstacles, entraves et facteurs critiques de réussite auxquels ils peuvent se trouver confrontés. Un atelier de clôture aidera les participants à appliquer les connaissances théoriques qu'ils auront acquises aux défis de la réalité quotidienne.

### Objectifs :

- Examiner l'importance d'un processus de modernisation de l'administration en faveur d'une nouvelle culture axée sur les besoins des citoyens et des entreprises ;
- Examiner l'importance des nouvelles technologies pour la modernisation et l'optimisation du potentiel de l'organisation concernée – démarche indispensable à la modernisation des services administratifs et de leur coordination avec les services à la clientèle ;
- Examiner l'importance des nouvelles technologies et de l'administration en ligne pour la modernisation de l'administration publique et la prestation des services publics ;
- Faire prendre conscience de l'importance de l'utilisation de méthodes de gestion de la qualité pour assurer l'état de préparation et le professionnalisme d'une organisation, et la satisfaction de sa clientèle.

**Méthode :** Le séminaire comprendra des exposés sur les aspects théoriques, et plus précisément sur les modalités de gestion de la modernisation et du changement de culture au sein d'une administration publique ; la présence de fonctionnaires permettra aux participants d'approfondir leurs connaissances en la matière. Des exemples réels seront en outre proposés, et les participants auront l'occasion de débattre de leurs propres expériences dans le cadre d'ateliers et de sessions plénières.

## La modernisation du secteur public après dix ans de changement : quels défis pour l'avenir et comment les relever ?

Responsables de projet :  
Danielle Bossaert,  
*Experte nationale détachée*

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Eveline Hermens  
e.hermens@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire s'adresse à un public international de fonctionnaires spécialisés dans la réforme du secteur public, dans la gestion des ressources humaines et dans la formation du personnel, et à toute autre personne intéressée appartenant, par exemple, à des organisations syndicales, à des universités ou à des instituts de recherche concernés par la gestion des ressources humaines dans le service public. Le séminaire offrira également aux participants l'occasion de rencontrer des experts d'autres pays et d'échanger leurs expériences.

**Description :** Dans bon nombre d'États européens, les processus de changement engendrés par des initiatives de réforme - parfois de grande envergure - ont eu des répercussions inattendues telles qu'une moindre satisfaction et motivation professionnelles de la part du personnel du secteur public. Face à cette situation, il devient impératif d'examiner les effets de toutes sortes, de même que les lacunes et les points faibles, des processus de réforme en cours, et les moyens d'y remédier. Plusieurs questions importantes se posent dans ce contexte, parmi lesquelles : quel est l'impact de la modernisation du secteur public sur le degré d'engagement du personnel, et comment le gérer ? Quel est l'impact de la gestion des performances sur le comportement des employés publics ? Comment impliquer au mieux le personnel du secteur public dans les processus de modernisation ?

**Méthode :** Combinaison d'exposés, d'ateliers et de discussions favorisant l'échange d'expériences.

**Objectifs :** Le séminaire vise principalement à éclairer les participants sur l'impact des processus de modernisation sur le personnel du secteur public, et à examiner les instruments et les pratiques innovantes permettant d'en combattre plus efficacement les effets négatifs.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La modernisation du secteur public après dix ans de changement : quels défis pour l'avenir et comment les relever ?	29-30 juin 2009	0921801	Non	825 €

D

Responsable de projet :  
Patrick Staes,  
*Expert national détaché*  
Nick Thijs,  
*Chargé de recherche*

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais avec traduction  
simultanée en français si  
la demande est suffisante

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Ann Stoffels  
a.stoffels@eipa.eu

**Public visé :** Présidents de tribunaux et magistrats, greffiers et administrateurs auprès des juridictions européennes et nationales, procureurs généraux, fonctionnaires des ministères de la Justice et législateurs compétents pour l'organisation et le fonctionnement des tribunaux. Ce séminaire peut également intéresser des juristes privés désireux de s'informer du fonctionnement et de la réforme du système judiciaire.

**Description :** L'ensemble du secteur public requiert un processus de réforme et de modernisation, comme en atteste notamment l'usage d'un jargon nouveau tel que « accent sur le citoyen et l'utilisateur », « efficacité et efficacie », « transparence », « maîtrise de la qualité », « benchmarking », « accent sur les résultats » et « responsabilisation ». La magistrature et le pouvoir judiciaire doivent également actualiser leur mode de gestion et d'action. La question clé à cet égard est la suivante : comment les exigences fondamentales d'un ordre juridique, telles qu'une justice équitable et l'indépendance et l'autonomie des tribunaux, peuvent-elles être conjuguées aux notions d'efficacité, d'efficacie et de qualité ? Des modèles d'excellence tels que le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) peuvent-ils être utilisés dans ce contexte, ou la nature particulière de la justice demande-t-elle une approche plus spécifique ?

**Objectifs :** Le séminaire poursuit un double objectif : premièrement, examiner les réformes au niveau de la gestion de la justice et la possibilité d'y introduire des principes et des outils de gestion de la qualité de type CAF ; deuxièmement, donner aux participants des idées d'initiatives concrètes dont l'application pourrait être envisagée dans leurs propres tribunaux/instances juridictionnelles.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
CAF et Justice : développement de la qualité dans le domaine de la justice	7-8 mai 2009	0920608	Non	800 €

Responsable de projet :  
Patrick Staes,  
*Expert national détaché*  
Nick Thijs,  
*Chargé de recherche*  
Gracia Vara Arribas,  
*Maître de conférences*

Lieux :  
Barcelone (ES) et  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais avec traduction  
simultanée en français si  
la demande est suffisante.

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Ann Stoffels  
a.stoffels@eipa.eu /  
Natalia Doménech García  
n.domenech@eipa-ecr.com

**Public visé :** Formateurs, responsables qualité et gestionnaires du changement qui ont pour tâche d’introduire des techniques de gestion de la qualité dans le secteur public (ministères, agences, administrations régionales et locales, éducation, police, soins de santé, etc.).

**Description :** Le cadre d’auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) est un outil de gestion de la qualité spécialement conçu pour favoriser le développement de la qualité dans les organisations du secteur public, qui prend pour point de départ l’auto-évaluation de leurs performances. Depuis le lancement de la première version en 2000 et de la version révisée en 2002, plus de 1 300 organisations ont mis en œuvre ce modèle dans toute une série de pays européens. Les nombreux enseignements tirés ont conduit à la mise au point de la troisième version, le CAF 2006, qui servira de base au séminaire. La formation proposera l’analyse plus approfondie des thèmes suivants :

- comment adapter le processus d’auto-évaluation à votre propre organisation ;
- le développement de plans d’action et d’amélioration ;
- la description de plans de formation CAF ;
- l’utilisation efficace d’outils électroniques pour la mise en œuvre du CAF ;
- le rôle du Centre de ressources CAF de l’IEAP.

**Méthode :** Combinaison de présentations, d’études de cas spécifiques, d’échanges d’expériences et de discussions interactives dans le cadre d’ateliers et de sessions plénières.

**Objectifs :** À l’issue du séminaire, les participants seront capables de mieux comprendre :

- le modèle qualité CAF 2006 proprement dit et le processus d’auto-évaluation ;
- comment mettre en place une formation au niveau national, régional ou de l’organisation ;
- comment lancer des actions d’amélioration à court, moyen ou long terme ;
- les avantages des outils électroniques, des bases de données et du « benchlearning » ; et
- le soutien qu’ils peuvent recevoir du Centre de ressources CAF de l’IEAP.

Ils seront mieux préparés à mettre le CAF en œuvre dans leur propre pays et leur organisation, ou à aider d’autres organisations dans cette démarche.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d’inscription
Formation CAF :	1er-2 octobre 2009	0960201	Non	800 €
Le CAF en pratique	26-27 mars 2009	0920603	Non	800 €

Responsables de projet :  
Patrick Staes,  
*Expert national détaché*  
Nick Thijs,  
*Chargé de recherche*

Lieu :  
Varsovie (PL)

Langue :  
Anglais avec traduction  
simultanée en français si  
la demande est suffisante.

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Ann Stoffels  
a.stoffels@eipa.eu /  
Katarzyna Minda  
k.minda@eipa.eu

**Public visé** : Formateurs, responsables qualité et gestionnaires du changement qui ont pour tâche d'introduire des techniques de gestion de la qualité et des outils de gestion dans le secteur public (ministères, agences, administrations régionales et locales, éducation, police, soins de santé, etc.).

**Description** : Le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) est un outil de gestion de la qualité inspiré du modèle d'excellence de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité et du modèle de l'Université des Sciences administratives de Speyer (Allemagne). Spécialement conçu pour favoriser le développement de la qualité totale dans les organisations du secteur public, il prend pour point de départ l'auto-évaluation de leurs performances. Depuis le lancement de la première version en 2000 et de la version révisée en 2002, plus de 1 300 organisations ont mis en œuvre ce modèle dans toute une série de pays européens. Les nombreux enseignements tirés ont conduit à la mise au point de la troisième version, le CAF 2006, qui servira de base au séminaire.

Les organisations du secteur public ont parallèlement introduit, au cours de cette période, divers outils de gestion de leurs principaux processus, et utilisent de plus en plus systématiquement les méthodes ISO, BPR (« Business Process Re-engineering » ou réorganisation des processus d'entreprise) et Lean Management (gestion à valeur ajoutée).

La formation proposée se penchera sur les deux approches, comparera leurs spécificités et étudiera la meilleure façon de les utiliser. Le CAF et la gestion des processus doivent-ils être appliqués de façon intégrée ou doivent-ils être utilisés séparément pour optimiser leurs avantages respectifs ? Et, dans cette perspective, comment assurer la complémentarité des deux approches ? Des exemples en provenance de différents pays serviront à illustrer la manière dont les différents outils (CAF, ISO, BPR et Lean) peuvent améliorer la performance des organisations du secteur public.

La méthode utilisée conjugue présentations, études de cas spécifiques, expériences et discussions interactives dans le cadre d'ateliers et de sessions plénières.

**Objectifs** : À l'issue de la formation, les participants seront capables de mieux comprendre :

- le modèle de qualité CAF 2006 proprement dit, le processus d'auto-évaluation et l'impact sur l'organisation ;
- les méthodes de gestion des processus (ISO, BPR, Lean) telles qu'elles sont appliquées dans le secteur public ;
- les principales différences en termes d'approche, de processus et de bénéfices ;
- les traits communs ;
- comment combiner les deux approches.

Les participants seront dès lors mieux préparés à mettre en œuvre le CAF et la gestion des processus (à l'aide des outils ISO, BPR ou Lean) dans les organisations du secteur public.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Gestion des processus dans le cadre de la gestion de la qualité totale – La relation entre le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques et les démarches ISO, BPR et Lean	22-24 avril 2009	0980101	Non	750 €

Responsable de projet :  
Patrick Staes,  
Expert national détaché  
Nick Thijs,  
Chargé de recherche

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais avec traduction  
simultanée en français si  
la demande est suffisante

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Ann Stoffels  
a.stoffels@eipa.eu

**Public visé** : Formateurs, responsables qualité et gestionnaires du changement qui ont pour tâche d'introduire des techniques de gestion de la qualité et des outils de gestion dans le secteur public (ministères, agences, administrations régionales et locales, éducation, police, soins de santé, etc.).

**Description** : Le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) est un outil de gestion de la qualité inspiré du modèle d'excellence de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité et du modèle de l'Université des Sciences administratives de Speyer (Allemagne). Spécialement conçu pour favoriser le développement de la qualité totale dans les organisations du secteur public, il prend pour point de départ l'auto-évaluation de leurs performances. Depuis le lancement de la première version en 2000 et de la version révisée en 2002, plus de 1 300 organisations ont mis en œuvre ce modèle dans toute une série de pays européens. Les nombreux enseignements tirés ont conduit à la mise au point de la troisième version, le CAF 2006, qui servira de base au séminaire.

Durant cette période, le tableau de bord prospectif (BSC) a été introduit dans le secteur public et progressivement adapté. Il est aujourd'hui largement utilisé. Cette formation examinera les deux outils, comparera leurs spécificités, et étudiera la meilleure façon de les utiliser. Faut-il appliquer le CAF en combinaison avec le BSC, ou les utiliser séparément afin d'optimiser leurs avantages respectifs ? Dans ce cas, comment les deux modèles peuvent-ils se compléter ? S'appuyant sur l'exemple de différents pays, le séminaire montrera l'importance de ces outils pour l'amélioration de la performance des organisations du secteur public.

**Méthode** : Combinaison de présentations, d'études de cas spécifiques, d'échanges d'expériences et de discussions interactives dans le cadre d'ateliers et de sessions plénières.

**Objectifs** : A l'issue de la formation, les participants seront capables de mieux comprendre :

- le modèle de qualité CAF 2006 proprement dit, le processus d'auto-évaluation et l'impact sur l'organisation ;
- le tableau de bord prospectif tel qu'il est appliqué dans le secteur public ;
- les principales différences en termes d'approche, de processus et de bénéfices ;
- les traits communs ;
- comment combiner les deux outils.

Les participants seront dès lors mieux préparés à mettre en œuvre le CAF et le BSC dans les organisations du secteur public.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Le cadre d'auto-évaluation des fonctions publiques (CAF) et le tableau de bord prospectif (BSC)	17-19 juin 2009	0920601	Oui	990 €



# E

Responsable de projet :  
Cristina Coteanu,  
Chargée de cours

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Stéphanie Gemnig  
s.gemnig@eipa.eu

**Public visé :** Le séminaire s'adresse à toutes les personnes qui travaillent dans le secteur public, y compris les responsables aux trois niveaux de gouvernement (national, régional et local), de même qu'à des praticiens, experts et autres intéressés appartenant à des institutions du secteur privé.

**Description et objectifs :** La procédure d'infraction est le seul instrument juridiquement contraignant dont la Commission européenne dispose pour obliger les États membres à remplir leurs obligations. En sa qualité de gardienne du traité CE et en vertu de l'article 226 CE, la Commission peut engager une procédure d'infraction à l'encontre d'un État membre qui enfreint, à ses yeux, le droit communautaire. La Commission peut tenter de mettre fin à l'infraction et, si nécessaire, saisir la Cour de justice.

Telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, la procédure d'infraction est-elle l'instrument le plus adéquat pour faire respecter les règles du marché intérieur ? Comment peut-on appréhender et suivre efficacement l'avis motivé de la Commission européenne ? Quelles sont les étapes concrètes et quelle est la pratique de la Commission en termes de suite donnée à un avis motivé ?

Les participants se familiariseront non seulement avec les étapes formelles et informelles de la procédure d'infraction, mais également avec la manière d'aborder les subtilités de la lettre de mise en demeure de la Commission. Ils seront informés en outre du large éventail d'options permettant à la Commission européenne d'améliorer la qualité et le respect de la mise en œuvre de la législation communautaire, et d'éviter ainsi aux États membres de faire l'objet d'une procédure d'infraction.

**Méthode :** Des experts – fonctionnaires de la Commission européenne et des administrations centrales des États membres pour la plupart, mais également des juristes privés – présenteront des exemples concrets dans les trois domaines choisis, et engageront le débat avec les participants.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Gérer le marché intérieur : procédures d'infraction dans le domaine de l'environnement, des transports et de l'énergie	2-3 mars 2009	0950501	Non	700 €

- 650 € en cas d'inscription et de paiement avant le 19 janvier 2009

## Modes alternatifs de résolution des conflits dans l'UE : évolutions récentes

Responsable de projet :  
Carla Botelho,  
Chargée de cours

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Juliette Mollicone-Boussuge  
j.boussuge@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux magistrats, aux avocats, aux fonctionnaires nationaux et communautaires, aux universitaires et, plus généralement, à tous ceux qui souhaitent en savoir davantage sur ce nouveau modèle de justice.

**Description :** Forum de réflexions, d'analyses et d'échanges sur la réaction de l'Union européenne à l'engouement dont bénéficient ces dernières années les modes alternatifs de résolution des conflits. Médiation, arbitrage, règlement à l'amiable, pour ne citer que ces exemples, cherchent à accroître l'efficacité de la justice dans un cadre non institutionnalisé.

La Commission européenne s'est intéressée au développement croissant de ce phénomène, et a préconisé dans son livre vert de 2002 une approche assurant le maintien d'un équilibre entre la flexibilité et la qualité des modes alternatifs de résolution des conflits d'une part, et l'articulation harmonieuse des procédures judiciaires d'autre part. Quels sont les mérites de cette approche ? Quels sont les avantages et les inconvénients de cette justice moins « formelle » ? Doit-on l'encourager ? Pourra-t-elle efficacement réduire le contentieux judiciaire tout en maintenant une justice de qualité ?

Le code de conduite pour les médiateurs et la nouvelle directive sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale aideront-ils à garantir la force et la validité des accords conclus dans le cadre des modes alternatifs de résolution des conflits ? Quelle formation assurer aux arbitres, conciliateurs et médiateurs en tous genres ?

Quel est le rôle du règlement amiable des conflits au sein des juridictions communautaires ? Autant de questions auxquelles les experts invités s'efforceront de répondre dans le cadre d'ateliers en s'appuyant sur l'analyse de cas concrets.

**Méthode :** Combinaison de présentations, de discussions et d'ateliers.

**Objectifs :** Contribuer efficacement à la réflexion et à l'analyse des réalisations existantes et à venir de l'Union européenne dans le domaine des modes alternatifs de résolution des conflits.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Modes alternatifs de résolution des conflits dans l'UE	11-12 juin 2009	0951201	Qui	750 €

- 700 € en cas d'inscription avant le 30 avril 2009

## La procédure devant la Cour de justice et le Tribunal de première instance des Communautés européennes : aperçu pratique

Responsables de projet :  
Carla Botelho,  
Chargée de cours

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Français avec traduction  
simultanée en anglais si  
la demande est suffisante

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Christiane Lamesch  
c.lamesch@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse à toutes les personnes intéressées par le droit communautaire et le fonctionnement de la Cour de justice et du Tribunal de première instance, notamment aux avocats et juges européens, mais aussi aux membres des professions juridiques et judiciaires, aux universitaires, et aux fonctionnaires des administrations nationales et européennes.

**Description :** Ce séminaire offre un aperçu pratique de la procédure devant la Cour de justice dans les phases les plus importantes de recours, notamment la phase écrite et orale. Il s'attachera également à expliquer comment plaider un pourvoi ou demander de l'assistance judiciaire, dans le souci de promouvoir la qualité de la protection juridictionnelle dans l'ordre juridique communautaire et d'assurer un déroulement rapide et efficace des procédures.

**Objectifs et méthode :** S'appuyant sur une approche et des exemples pratiques, le séminaire entend éclairer les participants sur la procédure écrite et orale devant la Cour de justice et le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La procédure devant la Cour de justice et le Tribunal de première instance des Communautés européennes : aperçu pratique	19-21 octobre 2009	0952201	Qui	825 €

- 775 € en cas d'inscription et de paiement avant le 7 septembre 2009

## Les tendances actuelles de la jurisprudence des juridictions communautaires : quelles orientations pour l'avenir ?

Responsable de projet :  
Cristina Coteanu,  
Chargée de cours

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Christiane Lamesch  
c.lamesch@eipa.eu

**Public visé :** Cette conférence annuelle s'adresse aux professionnels du droit dans le secteur public et le secteur privé, aux professionnels judiciaires, aux agents des services répressifs, aux fonctionnaires nationaux, aux experts travaillant sur des questions de droit européen, aux universitaires et à tous ceux qui s'intéressent aux affaires juridiques dans le cadre de l'UE de manière générale, et aux principaux arrêts rendus par les juridictions communautaires en particulier.

**Description et objectifs :** L'objectif général de cette conférence annuelle est d'offrir aux participants un aperçu de l'actuelle jurisprudence des trois juridictions communautaires. Un examen des tendances générales, mais également de certaines affaires spécifiques relevant de différents domaines du droit communautaire, permettra d'esquisser les grandes orientations pour l'avenir.

**Méthode :** Des experts, qui seront principalement des représentants des juridictions européennes, mais aussi des juristes privés, feront des exposés sur des sujets d'intérêt particulier et engageront le débat avec les participants.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Les tendances actuelles de la jurisprudence des juridictions européennes : quelles orientations pour l'avenir ?	3-4 décembre 2009	0950201	Non	875 €

- 825 € en cas d'inscription et de paiement avant le 22 octobre 2009

Responsable de projet :  
William Bull,  
Chargé de recherche

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Christiane Lamesch  
c.lamesch@eipa.eu

**Public visé :** Tous les fonctionnaires et spécialistes des administrations nationales et locales, des institutions européennes et des agences de l'UE dont le travail est – directement ou indirectement – affecté par la législation de l'Union européenne (participation à l'élaboration de la législation de l'UE (préparation et négociation), rapprochement des législations ou application des lois nationales découlant du droit communautaire, par exemple).

**Description :** Face à l'expansion de la masse de droit national découlant des directives et règlements communautaires, quel que soit le domaine considéré, les fonctionnaires des instances administratives tant nationales qu'européennes ne peuvent plus plaider « l'ignorance » dans leur fonction d'administrateurs et de responsables de l'application du droit et des principes juridiques de l'UE.

Cette série de cours d'un jour propose une présentation concentrée et pratique des règles de droit européen les plus importantes pour les fonctionnaires. Elle s'articule en modules allant des questions fondamentales et des procédures de base au domaine majeur du droit matériel : le marché intérieur.

- Jour 1 – Système juridique et actes de l'UE, principes fondamentaux et procédures de la CJCE
- Jour 2 – Marché intérieur et libertés fondamentales, y compris la reconnaissance mutuelle

Cette conception modulaire, à savoir la division des programmes en modules d'une journée, offre une grande flexibilité et permet dès lors aux participants d'adapter la formation à leurs propres besoins en choisissant les thèmes qui les intéressent plus particulièrement. Les règles et principes exposés devant être respectés par tous, cette série de cours s'adresse en outre aux non-juristes pour les informer des obligations que leur impose le droit européen.

**Méthode :** Ces cours prévoient un coaching intensif par des experts de l'IEAP et s'adressent à un groupe restreint de participants (maximum 15). La formation peut donc être individualisée selon les fonctions spécifiques des participants, et leur faire percevoir ainsi l'importance des règles et leurs implications pour leur travail quotidien tout en offrant de nouvelles perspectives et d'autres points de vue grâce à une interaction entre les participants.

**Objectifs :** Le but est de doter les participants d'une connaissance pratique du système juridique de l'UE, des grands principes à garder à l'esprit dans toute activité gouvernementale, ainsi que du marché intérieur et de ses développements les plus récents. Les thèmes seront abordés de manière à montrer aux participants l'importance et les implications de ces règles pour leur travail quotidien. Ils éviteront ainsi de commettre des actes qui, s'avérant incompatibles avec les règles communautaires, seraient dépourvus d'effet juridique et susceptibles partant de donner lieu à des demandes d'indemnisation à l'encontre des fonctionnaires et de leur administration. L'objectif est par ailleurs d'expliquer ces matières juridiques dans un langage compréhensible pour des non-juristes, qui doivent, eux aussi, les connaître pour éviter les erreurs.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Tutorial : Droit européen pour les non-juristes	9-10 février 2009	0950401	Non	695 €

- 645 € en cas d'inscription et de paiement avant le 9 janvier 2009

Responsable de projet :  
Carla Botelho,  
Chargée de cours

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Yuna Long  
y.long@eipa.eu

**Public visé** : Ce séminaire s'adresse aux magistrats, aux juristes privés et aux fonctionnaires nationaux, internationaux et communautaires qui souhaitent en savoir davantage sur l'utilisation des nouvelles technologies dans le secteur de la justice.

**Description** : Les applications de la technologie électronique ne cessent de s'étendre dans le domaine de la justice : elles vont aujourd'hui du simple accès aux informations juridiques via Internet à la possibilité de communiquer en ligne avec des personnes concernées par une procédure judiciaire. L'utilisation des technologies de l'information à l'échelle de l'Union européenne, voire à l'échelle internationale, facilite le travail en réseau au niveau de la justice tout en rendant le système judiciaire plus accessible aux citoyens, aux opérateurs économiques et aux praticiens du droit. Le citoyen n'est plus un rouage passif du système, puisqu'il peut désormais accéder aisément et directement aux procédures. Un accord politique important a été pris lors du dernier Conseil « Justice et affaires intérieures » tenu sous la présidence allemande en juin 2007, qui demande que les travaux en matière de justice en ligne se poursuivent en vue de créer, au niveau européen, une plateforme technique donnant accès, dans le domaine de la justice, aux systèmes électroniques existants ou futurs, au niveau national, communautaire et international pour ce qui concerne certaines affaires civiles, commerciales et pénales ; l'initiative européenne porterait notamment sur la création d'une interface européenne, sur la possibilité de recourir aux technologies de l'information pour les communications entre les autorités judiciaires et les parties intéressées et sur l'accès aux registres judiciaires sous forme électronique. Répondant à une demande du Conseil européen et du Parlement européen, la Commission européenne a présenté en mai sa communication intitulée « Vers une stratégie européenne en matière d'e-Justice », qui propose une stratégie générale destinée à créer des synergies entre les efforts déployés au niveau européen et ceux que déploient les États membres. Le séminaire se penchera sur plusieurs applications actuelles de l'électronique dans le secteur de la justice (au niveau national, communautaire et international), examinera un certain nombre d'exemples concrets et présentera les bonnes pratiques en vigueur.

**Objectifs** : Le séminaire vise à donner aux participants un aperçu général de l'utilisation de l'électronique dans le secteur de la justice (au niveau national, communautaire et international) et à montrer de quelle manière cette technologie peut améliorer et faciliter leur pratique du droit.

**Méthode** : Combinaison de présentations, de discussions, de travail en ligne et d'ateliers.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
L'électronique au service de la justice	19-20 février 2009	0950301	Non	725 €

- 675 € en cas d'inscription et de paiement avant le 8 janvier 2009

Responsable de projet :  
Carla Botelho,  
Chargée de cours

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Yuna Long  
y.long@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux magistrats, aux avocats, aux fonctionnaires nationaux et communautaires, et aux universitaires qui souhaitent en savoir davantage sur la coopération judiciaire européenne en matière civile et en particulier sur les instruments du droit de la procédure civile et leurs applications pratiques.

**Description :** Le séminaire se veut un forum de discussion sur les évolutions dans le domaine du droit européen de la procédure civile, domaine juridique dans lequel le droit communautaire s'est progressivement étendu. L'accent sera mis sur les développements récents et les dernières propositions législatives (obtention de preuves, signification et notification des documents, titre exécutoire européen, procédure européenne d'injonction de payer et procédure européenne pour les demandes de faible importance), y compris les formulaires et les explications pratiques concernant leur utilisation, et la jurisprudence pertinente de la Cour de justice européenne. Une attention particulière sera également accordée au Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale.

**Objectifs :** Le séminaire opte pour une approche pratique des instruments du droit de la procédure civile qui ont été approuvés au titre des programmes de Tampere et de La Haye. Il permettra également aux participants d'acquérir une connaissance pratique du fonctionnement du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale.

**Méthode :** Combinaison de présentations et de discussions.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
La coopération judiciaire européenne en matière civile et les instruments du droit de la procédure civile	2-3 avril 2009	0951301	Oui	825 €

- 775 € en cas d'inscription et de paiement avant le 19 février 2009

## Le blocage des avoirs issus d'activités criminelles : qui fait quoi et comment ?

Responsable de projet :  
Nadja Long,  
Chargée de cours

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Juliette Mollicone-Boussuge  
j.boussuge@eipa.eu

**Public visé :** Ce séminaire s'adresse aux praticiens des services répressifs (police, douane et autres forces répressives nationales) et du pouvoir judiciaire (magistrats, procureurs) ainsi qu'aux agents du fisc participant à des équipes d'enquête, aux administrateurs au niveau de l'Union européenne, aux fonctionnaires des ministères de la Justice et de l'Intérieur et aux législateurs compétents pour la confiscation de biens.

**Description :** Depuis quelques années, l'identification, la localisation, la saisie et la confiscation des avoirs issus d'activités criminelles font l'objet d'un intérêt croissant de la part des législateurs et des praticiens à l'échelon national, européen et international. Un certain nombre d'instruments européens ont été adoptés afin de soutenir les différentes étapes de ce processus et de nouvelles structures nationales ont été mises en place pour faciliter les demandes internationales d'échange de renseignements et d'assistance dans ce domaine précis. Néanmoins, la disponibilité des informations et les législations demeurent très différentes selon les États membres. En outre, les autorités responsables, leurs compétences, leur structure et les bases de données pertinentes varient également d'un pays à l'autre. Un examen plus approfondi des problèmes pratiques est aujourd'hui nécessaire pour comprendre (et pouvoir exploiter) les possibilités qu'offrent les différents systèmes juridiques et les instruments européens en matière de confiscation de biens.

**Méthode :** Combinaison d'exposés sur les approches nationales et européennes, de discussions et d'ateliers.

**Objectifs :** Ce séminaire poursuit un double objectif. Il vise, tout d'abord, à aider les praticiens à comprendre et utiliser les possibilités existant dans les autres États membres pour bloquer les avoirs issus d'activités criminelles, et à identifier les bonnes pratiques. Il s'efforcera, ensuite, de renforcer la communication et la coopération dans ce domaine entre les autorités judiciaires et répressives et entre les « anciens » et les « nouveaux » États membres.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Le blocage des avoirs issus d'activités criminelles : qui fait quoi et comment ?	23-24 avril 2009	0956401	Oui	695 €

- 645 € en cas d'inscription et de paiement avant le 12 mars 2009



# F

## Master en politiques européennes de migration 2009-2010

Responsable de projet :  
Katerina Kyrieri,  
Chargée de cours

Lieu :  
Maastricht (NL)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Nicolette Brouwers  
n.brouwers@eipa.eu

**Public visé** : Le programme de Master s'adresse avant tout aux fonctionnaires nationaux, régionaux et locaux des États membres de l'UE, aux fonctionnaires des institutions européennes, aux professionnels du secteur privé, aux agents des services répressifs, aux consultants, au personnel des ONG, des instituts, des groupes de réflexion, et à d'autres intéressés exerçant une activité liée aux politiques européennes de migration. Les praticiens d'organisations supranationales et d'organismes spécialisés en sécurité et en gestion des frontières extérieures sont également les bienvenus.

**Description** : Organisé sur une période de deux ans, ce programme de Master en politiques européennes de migration offre aux participants la possibilité de prendre part à des séminaires et des ateliers, et de bénéficier d'une formation interactive dans le domaine des politiques européennes de migration. Il leur permet d'acquérir une vision exhaustive et comparée des législations et politiques européennes et nationales de migration, tout en évoquant les divers aspects économiques et culturels de la migration. Le programme met l'accent sur les questions fondamentales suscitées par la migration, examinant en détail la coopération transfrontalière et le fonctionnement des divers réseaux européens.

Le programme complet comprend les modules suivants :

- Politiques de l'UE et coopération intereuropéenne en matière de migration
- Citoyenneté et intégration : politiques européennes et tendances nationales
- Politiques nationales relatives au statut juridique des immigrants
- Effets de l'immigration et de l'évolution démographique sur le marché intérieur
- Croissance économique, emploi et immigration
- Transferts d'argent des ressortissants travaillant à l'étranger et circulation des cerveaux : le point de vue des pays en développement
- Gestion des politiques publiques de migration
- Facultatif

**Méthode** : Le programme comprend huit modules, y compris l'acquisition d'un certain nombre de compétences et la rédaction d'un mémoire. Les modules proposent des exposés de niveau avancé, un atelier avec interaction en groupe et un contact individuel.

**Objectifs** : Ce programme de Master permet aux participants d'acquérir les connaissances et compétences requises pour élaborer des politiques de migration et en assurer une mise en œuvre efficace. Le programme complet s'étend sur deux ans et le Master est décerné aux étudiants ayant suivi avec succès tous les modules.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Master en politiques européennes de migration 2009-2010	2009-2010	0910300	Non	10 000 €

# Master en intégration régionale et régionalisme (MEIR) - Module IV : Affaires régionales – Politiques, structures et gestion

Responsable de projet :  
Alexander Heichlinger,  
Maître de conférences

Lieu :  
Barcelone (ES)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Caroline Layous Dit Chicoy  
c.layous@eipa-ecr.com

**Public visé :** Administrations locales et régionales au sein de l'Europe élargie.

**Méthode :** Le module associe présentations théoriques et pratiques, exercices de groupe, ateliers et tribune libre.

**Objectifs :** Organisé à Barcelone, le quatrième module permettra d'acquérir une connaissance à la fois étendue et approfondie des aspects politiques et économiques des systèmes fédéraux et régionaux de l'Europe d'aujourd'hui. Il donnera tout d'abord un aperçu des différents modes d'intégration régionale observés dans les 27 États membres de l'UE. Il examinera également les relations entre les régions et les institutions européennes, les instruments formels et informels qui y sont associés, et les modes de participation au processus décisionnel. La seconde partie illustrera les moyens offerts aux régions d'orienter elles-mêmes leur avenir économique et de consolider ainsi leur cohésion territoriale. Il est impératif que les acteurs locaux et régionaux maîtrisent bien les différentes politiques et les actions de soutien financier s'ils veulent tirer parti des possibilités que leur offrent les nouvelles politiques régionales et les nouveaux fonds régionaux de l'UE. Leur mise en œuvre exige l'instauration de stratégies et de partenariats locaux et régionaux durables, ainsi que le renforcement de la capacité de préparer des soumissions pour l'obtention de fonds communautaires et d'en accroître l'absorption. Le module veille, au fil de ses différentes sessions, à faire la lumière sur son thème général, à savoir la notion et la gestion d'une gouvernance à plusieurs niveaux en Europe.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Master en intégration régionale et régionalisme (MEIR) - Module IV : Affaires régionales – Politiques, structures et gestion	23 mars - 3 avril 2009	0962001	Non	1500 €

# Master en intégration européenne et régionalisme (MEIR)

## Module II : Le droit de l'Union européenne

Responsables de projet :  
Nadja Long,  
Chargée de cours

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Stéphanie Gemnig  
s.gemnig@eipa.eu

**Public visé :** Ce cours de deux semaines au niveau du Master s'adresse :

- aux fonctionnaires des administrations locales, régionales ou nationales ;
- aux juristes, économistes, sociologues et personnes travaillant pour des organisations non gouvernementales
- aux journalistes et aux enseignants qui doivent ou souhaitent mieux comprendre les procédures d'adoption et de mise en œuvre du droit de l'UE, tant au niveau européen que national.

**Description :** Ce cours, qui constitue un module indépendant d'un programme plus vaste de Master en intégration européenne et régionalisme, est structuré en trois parties : il propose tout d'abord une vue d'ensemble complète de l'organisation constitutionnelle de l'Union européenne ; il présente ensuite les concepts et principes fondamentaux du droit communautaire dans des domaines généraux, mais aussi plus spécifiques ; enfin, il propose aux participants une approche pratique de la mise en œuvre du droit de l'Union européenne et des conséquences qui en découlent pour les États membres en termes de capacités administratives et de ressources humaines.

**Méthode :** Cette formation conjugue présentations par des experts et par les participants, exercices de groupe, simulations et ateliers. Elle prévoit également une visite d'étude à la Cour de justice des Communautés européennes et au Parlement européen ou à la BEI à Luxembourg.

**Objectifs :** Le cours a pour objectif général de doter les participants d'une connaissance pratique des principales questions au cœur de l'actualité juridique européenne et des conséquences qui en découlent pour les administrations nationales.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Le droit de l'Union européenne (Module II du MEIR)	9-20 novembre 2009	0950101	Non	1500 €

- Tarif spécial en cas d'inscription avant le 30 septembre 2009 : droits d'inscription de 1350 €

## Master en études européennes – Spécialité Droit de la construction européenne

Responsables de projet :  
Juan Diego  
Ramírez-Cárdenas Díaz,  
Maître de conférences

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langues :  
Anglais et français

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Claudia Lisboa  
c.lisboa@eipa.eu

**Public visé :** Ce Master est l'une des premières formations à répondre aux besoins spécifiques des professionnels (fonctionnaires des États membres de l'UE et de l'Union européenne, avocats, juges et autres juristes, professionnels et diplômés intéressés par le droit communautaire).

**Description :** Un programme d'études à dimension internationale :

- organisé par l'antenne de l'IEAP à Luxembourg – le Centre européen de la magistrature et des professions juridiques - en partenariat avec l'Université de Nancy 2 et en collaboration avec la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université du Luxembourg ;
- délivré par des professeurs universitaires renommés et des praticiens (avocats, juges et autres juristes des institutions européennes) de toute l'Europe et des institutions de l'UE ;
- Certains modules s'appuieront sur un campus en ligne pour l'accès à la documentation et au matériel liés aux cours.

**Programme :**

Le programme se déroule sur deux années (M1 et M2) et comprend les modules suivants :

- Introduction à la géopolitique de l'Europe. Processus d'intégration européenne
- Droit institutionnel européen. Système judiciaire de l'UE
- Marché intérieur et droit économique européen
- Mise en œuvre du système normatif communautaire
- Espace européen de liberté, de sécurité et de justice
- L'Europe, acteur international
- Droits fondamentaux en Europe. Citoyenneté de l'UE
- Séminaire de méthode / Mémoire
- Élargissement, approfondissement et réforme de l'UE. Avenir de l'intégration européenne

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Master en études européennes – Spécialité Droit de la construction européenne	mi-septembre 2009 - mi-mai 2011	0952701	Non	3700 €

## Préparation aux concours de l'EPSO : la voie vers les institutions européennes

Responsable de projet :  
Mariana Schmieder,  
Assistante de recherche

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Stéphanie Gemnig  
s.gemnig@eipa.eu

*Pour administrateurs et administrateurs linguistes, juristes et juristes linguistes, et assistants*

L'IEAP propose diverses formes de préparation approfondie aux concours organisés par l'EPSO, afin d'offrir aux participants l'éventail le plus large possible de formations répondant à leurs propres besoins et à leurs propres disponibilités – à savoir des modules courts d'une ou de deux journées, ou une université d'été d'une durée d'une semaine. Les deux versions sont décrites ci-après.

**Public visé :** Tant l'université d'été d'une semaine que la formation modulaire s'adressent principalement, mais pas exclusivement, aux personnes qui posent leur candidature à des postes d'administrateur ou d'assistant au sein des institutions européennes, et qui recherchent une formation spécifique pour certaines étapes de la procédure de sélection. Elles peuvent également intéresser ceux qui désirent simplement actualiser leurs connaissances en matière d'affaires européennes ou avoir un aperçu complet des institutions et des politiques de l'UE.

**Description de la formation modulaire aux concours de l'EPSO :** Ces cinq journées de formation s'articulent en trois modules indépendants. Les participants peuvent choisir de prendre part aux trois modules (à savoir cinq jours) ou sélectionner des modules particuliers en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts. Cette nouvelle formule, caractérisée par sa flexibilité, tient compte du fait que les participants se trouvent souvent à des étapes différentes de la procédure de concours ouvert – certains étant au stade d'une intention de candidature, alors que d'autres en sont à la dernière étape d'un concours. Les quatre modules sont brièvement décrits ci-après :

**Module 1 :** Ce module de deux jours, consacré à des questions générales concernant l'UE, propose une formation sur la création de la CE/l'UE, sur la conception institutionnelle de l'UE et sur les principales politiques communautaires. Il concerne toutes les catégories de concours ouverts publiés par l'EPSO, y compris les administrateurs, les administrateurs linguistes, les juristes, les juristes linguistes et les assistants. Il sera organisé les 27 et 28 avril, et les 7 et 8 décembre.

**Module 2 :** Ce module d'une journée propose une formation sur le raisonnement verbal et numérique, sur la rédaction d'une bonne composition et sur la préparation à un entretien. Il concerne toutes les catégories de concours ouverts publiés par l'EPSO, y compris les administrateurs, les administrateurs linguistes, les juristes, les juristes linguistes et les assistants. Il sera organisé le 29 avril et le 9 décembre.

**Module 3a :** Ce module de deux jours, consacré aux affaires juridiques européennes, propose une formation sur la nature du droit de l'UE, sur les principes et les règles fondamentales du marché intérieur et sur les quatre libertés, sur les procédures devant la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), et sur le fonctionnement et l'organisation de celle-ci. Le module concerne principalement les catégories suivantes de concours ouverts publiés par l'EPSO : juristes et juristes linguistes. Il sera organisé les 30 avril et 1er mai, et les 10 et 11 décembre, sous réserve de publication préalable par l'EPSO.<sup>1</sup>

# Préparation aux concours de l'EPSO : la voie vers les institutions européennes

Responsable de projet :  
Mariana Schmieder,  
Assistante de recherche

Lieu :  
Luxembourg (LU)

Langue :  
Anglais

Pour de plus amples  
informations,  
veuillez contacter :  
Stéphanie Gemnig  
s.gemnig@eipa.eu

**Module 3b** : Ce module de deux jours, consacré à l'administration publique européenne, propose une formation sur le processus décisionnel de l'UE, sur le statut des fonctionnaires et sur d'autres politiques communautaires. Le module concerne principalement les catégories suivantes de concours ouverts publiés par l'EPSO : administrateurs, administrateurs linguistes, assistants. Il sera organisé les 30 avril et 1er mai, et les 10 et 11 décembre, sous réserve de publication préalable par l'EPSO.<sup>2</sup>

**Méthode** : Outre la présentation d'exposés par des experts et la possibilité de prendre part aux débats, la formation de l'IEAP propose aux participants une simulation de tests à choix multiple sur des questions européennes générales et spécifiques, et de tests de raisonnement verbal et numérique. Étant basés sur des tests réellement utilisés, les tests fictifs permettent aux participants de se familiariser avec la présentation des questions et la contrainte de temps imposée lors de l'épreuve.

**Objectifs** : Cette formation exhaustive vise à préparer les participants à toutes les étapes d'un concours ouvert, y compris l'acquisition de connaissances spécialisées en droit communautaire et en administration publique de l'UE.

**Université d'été** : L'université d'été annuelle est une formation complète d'une semaine, qui inclut les modules 1 à 3 décrits plus haut. Cette formation est uniquement organisée sous la forme d'un cours d'une durée d'une semaine.

<sup>1</sup> Il convient de noter que le module proposé (3 ou 4) dépend du type de concours publié en dernier lieu par l'EPSO – autrement dit, en cas de publication de concours ouverts pour juristes ou juristes linguistes, c'est le module 3 qui sera organisé ; en revanche, en cas de publication de concours ouverts pour administrateurs, c'est le module 4 qui sera organisé.

<sup>2</sup> Voir également la note 1.

Titre	Date	Projet n°	Exportable	Droits d'inscription
Préparation aux concours de l'EPSO Université d'été	27 avril-1er mai 2009	0953800	Non	1320 €*
	7-11 décembre 2009	09538000	Non	1320 €*
	29 juin-3 juillet 2009	0953804	Non	1425 €**

\* Droits d'inscription pour modules/jours individuels : 330 € pour 1 journée, 660 € pour 2 jours, 990 € pour 3 jours, 1 320 € pour 4 jours, 1 320 € pour 5 jours

\*\* 1 225 € en cas d'inscription et de paiement avant le 18 mai 2009